

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 74

10 janvier 2012

### SOMMAIRE

Bayard Holdings S.A. ....	3506	Compagnie Financière OTTO S.à r.l. ....	3509
Beauty Sun .....	3506	Consortium International de Gestion et de Développement SA .....	3510
Beauty Sun .....	3506	Consortium International de Gestion et de Développement SA .....	3509
Beauty Sun .....	3506	CORNÈR BANQUE (Luxembourg) S.A. ....	3550
Beauty Sun .....	3507	.....	3550
Bessel Capital S.à r.l. ....	3507	Cref S.A. ....	3550
Betula S.A.-SPF .....	3507	CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l. ....	3511
BJ Services Company Canada S.à.r.l. ....	3507	D-Carre S.A. ....	3550
BJ Services International S.à r.l. ....	3508	D.C.H.I. Holdings S.A. ....	3550
Blanca S.A. ....	3508	Dea Invest S.A. ....	3551
Broomfield Properties, S.A. ....	3506	Debswana Investments .....	3551
Byblos S.A. ....	3548	Decima S.A. ....	3510
C8 Land S.à r.l. ....	3510	Disco Le Byblos S.à.r.l. ....	3551
CA Immo S.à r.l. ....	3548	Ehlen Erdwärme- und Brunnenbohrungen S.à r.l. ....	3551
Calorilux .....	3548	Electricité Fernand WAGNER S.à r.l. ....	3551
Calverton Overseas S.A. ....	3509	Everest Investholding S.à r.l. ....	3552
Cassiopée S.à r.l. ....	3509	Expertise et Solutions en Télécommunications Benelux S.A. ....	3552
Cassiopée S.à r.l. ....	3509	FDF .....	3552
Centre Artisanal Aquador s.à.r.l. ....	3510	Flotech S.A. ....	3552
Châteauban S.A. ....	3507	IMTL s. à r.l. ....	3552
Châteauban S.A. ....	3548	Montagu & Park Capital S.A. ....	3552
Clarenville CDO S.A. ....	3549	Park Place Capital, S.A. ....	3552
Clyde Blowers Capital S.à r.l. ....	3508	Stramongate S.A. ....	3511
Cobelfret I S.A. ....	3549		
Cobelfret I S.A. ....	3549		
Colec, S.à.r.l. ....	3508		
Colrail (Lux) S.à r.l. ....	3508		
Colyzeo S.à r.l. ....	3510		
Compagnie Européenne de Wagons S.à.r.l. ....	3549		

**Bayard Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 76.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

*Administrateur*

Christelle Ferry

*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2011167312/14.

(110193979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Beauty Sun, Société Anonyme.**

Siège social: L-9516 Wiltz, 30, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 98.825.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Wiltz, le 06/12/2011.

Référence de publication: 2011167316/10.

(110193982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Beauty Sun, Société Anonyme.**

Siège social: L-9516 Wiltz, 30, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 98.825.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Wiltz, le 06/12/2011.

Référence de publication: 2011167317/10.

(110194236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Beauty Sun, Société Anonyme.**

Siège social: L-9516 Wiltz, 30, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 98.825.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Wiltz, le 06/12/2011.

Référence de publication: 2011167318/10.

(110194246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Broomfield Properties, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 124.672.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011167330/9.

(110194342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Beauty Sun, Société Anonyme.**

Siège social: L-9516 Wiltz, 30, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 98.825.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Wiltz, le 06/12/2011.

Référence de publication: 2011167319/10.

(110194252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

**Bessel Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2011167321/11.

(110194370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

**Betula S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.480.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 02 décembre 2011.*

Le siège social est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg ce 02 décembre 2011.

*Pour la société*

BETULA S.A. SPF

Référence de publication: 2011167324/11.

(110194368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

**BJ Services Company Canada S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 108.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167325/10.

(110194415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

**Châteauban S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 110.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A-M. Grieder / F. Bracke

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011167352/11.

(110193927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

**BJ Services International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 76.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167326/10.

(110194414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Blanca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.961.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

*Pour la société BLANCA S.A.*

BANQUE BPP S.A.

Signatures

*Le Domiciliataire*

Référence de publication: 2011167327/14.

(110194375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Clyde Blowers Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 141.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011167338/9.

(110194564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Colec, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 225, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 140.817.

Les comptes annuels au 31.03.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011167339/10.

(110194282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Colrail (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 80.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167340/10.

(110194232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Compagnie Financière OTTO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 82.934.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011167341/9.

(110194208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**C.I.G.D. SA, Consortium International de Gestion et de Développement SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 78.257.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011167342/14.

(110194354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Calverton Overseas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 128.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167348/10.

(110194274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Cassiopée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 119.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167349/10.

(110194553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Cassiopée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 119.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167350/10.

(110194554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**C.I.G.D. SA, Consortium International de Gestion et de Développement SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 78.257.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011167343/14.

(110194355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Centre Artisanal Aquador s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3961 Ehlinge, Zone Industrielle Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 43.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2011167351/10.

(110194167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Colyzeo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 102.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167357/10.

(110194234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**C8 Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 128.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167367/10.

(110194233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Decima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.765.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011167372/9.

(110194178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.155.200,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 122.172.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la société CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 15 juillet 2011, a été clôturée lors de l'assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 16 novembre 2011.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de CS Italian Opportunities No. 1 S.C.A., SICAV-SIF, au 10, Rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de Consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011167365/18.

(110193960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

**Stramongate S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.312.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of November.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Applerigg limited, a limited liability company incorporated under the laws of England & Wales, having its registered office at 105 Wigmore Street, London W1U 1QY with registration number 4265943,

in its capacity as sole shareholder of Stramongate S.A., a public company limited by shares (société anonyme) and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a "société d'investissement à capital fixe" qualifying as a "fonds d'investissement spécialisé" having its registered office at 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.312 (the Company), here represented by Laure Mersch, attorney-at-law, whose professional address is 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in London, on 14 November 2011,

the Company was incorporated on 17 May 2011 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1954 of 25 August 2011. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended on 18 May 2011 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial under number 1860 on 12 August 2011.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. Applerigg Limited is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) and represents the entire share capital of the Company;

II. the Company's share capital is presently set at thirty one thousand pounds sterling (£ 31,000.-) represented by thirty one (31) shares with no par value;

III. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to split the current thirty one (31) shares in registered form, with no par value and representing the entire share capital of the Company, into fifty-five thousand three hundred and fifty (55,350) shares in registered form, with no par value.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions article 4.2 of the Articles is amended as follows:

"The Company has a subscribed capital of thirty one thousand pounds sterling (£ 31,000.-) represented by fifty-five thousand three hundred and fifty (55,350) shares."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorise any director of the Company, and/or any employee of Pictet & Cie (Europe) S.A., to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and fully restate the Articles which shall now read as follows:

**1. Definitions and Interpretation.**

1.1 In these Articles, if not inconsistent with the context, the following words shall have the following meanings:

Accounting par value: the Share Capital of the Company divided by the number of shares in issue;

Articles: these articles of association, as amended from time to time by decision of the General Meeting;

Auditors: the auditors of the Company for the time being;

Beneficial Owner: the natural person or persons ultimately entitled to exercise control over the rights attaching to a share (including a non-voting share), whether control is exercised through one or more natural persons, bodies corporate or other entities and such rights including, without limitation, voting rights, the right to receive dividends and the right to sell such share;

beneficially held by the public: has the meaning given by section 447 CTA 2010;

Board: the board of Directors of the Company;

business day: each day on which banks are open for business in Luxembourg other than a Saturday, Sunday or public or bank holiday;

clear days: in relation to a period of a notice means that period excluding the day when the notice is deemed to be received (or, if earlier, received) and the day of the meeting;

Close Company: has the meaning given by section 439 CTA 2010;

Company: Stramongate S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme) qualifying as an investment company with fixed share capital established as a specialised investment fund (société d'investissement à capital fixe -fonds d'investissement spécialisé;

company: includes any body corporate;

Company Law: the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

Conflict Situation: a situation in which a Director has, or can have, a direct or indirect interest that conflicts, or may possibly conflict, with the interests of the Company, including in relation to the exploitation of any property, information or opportunity and regardless of whether the Company could take advantage of the property, information or opportunity itself, but excluding a situation which could not reasonably be regarded as likely to give rise to a conflict of interest;

CSSF: Commission de Surveillance du Secteur Financier;

CTA 2010: the United Kingdom Corporation Tax Act 2010;

Directors: the directors of the Company;

Family Members: the descendants of Sir James Scott;

Financial Services and Markets Act 2000: the United Kingdom Financial Services and Markets Act 2000;

Formation Shares: the thirty one shares issued to the first Shareholder on the formation date;

General Meeting: any general meeting of Shareholders;

Group: the Company and its subsidiary undertakings from time to time (and "member of the Group" means each and any of them);

Information Request: a request by the Directors for disclosure of the immediate or Beneficial Owner of any share or non-voting share in the Company;

month: a calendar month;

Net Asset Value or NAV: in relation to the Company, the value of the assets of the Company less its liabilities determined in accordance with the accounting principles adopted by the Company from time to time;

Net Asset Value per Share: the Net Asset Value of the Company divided by the number of Shares in issue or deemed to be in issue as at the close of business on the relevant Valuation Day;

the office: the registered office of the Company from time to time;

Placement Memorandum: the placement memorandum relating to the Company including any supplement thereto, as amended from time to time;

register: the register of Shareholders required to be kept by the Company;

share: a share of no par value in the capital of the Company;

Share Capital: that amount of the aggregate subscription price paid by the Shareholders for shares that is treated as capital less that amount of the subscription price paid by the Shareholders for Shares previously redeemed that was treated as capital;

Shareholder: a person recorded as a holder of Shares whose name appears in the register of the Company;

SIF: specialised investment fund;

SIF Law: the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended;

subsidiary: means in respect of any entity, any natural person or corporation directly or indirectly controlling, controlled by, or under common control with that entity or the same natural persons. The term "control" (and any cognate expression) means, in respect of an entity, the ability to directly or indirectly:

- (a) exercise the majority of the voting rights of shareholders of that entity; or
- (b) appoint the majority of the members of the board of the entity; or
- (c) determine the policy and strategy of that entity;

US Person: a citizen or resident of the United States, a corporation, partnership or any other entity created in or under the laws of the United States or any person falling within the definition of the term "United States Person" under the 1933 Act;

Valuation Day: the valuation of the assets of each class of shares, if applicable and the calculation of the NAV per share shall be performed by the Board or by the agent appointed for this purpose under the supervision of the Board, on such frequency as set forth in the Placement Memorandum, each such day being a Valuation Day;

Well-Informed Investor: any institutional investor, professional investor, or any other investor who (1) has confirmed in writing that it adheres to the status of well-informed investors and (2) either (i) invests a minimum of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) (or equivalent in another currency) in the Company; or (ii) is the subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC, or a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC, certifying its expertise, experience and knowledge in adequately appraising an investment in the Company; and

year: a calendar year.

In these Articles, if not inconsistent with the context:

1.2.1 references to any act being done (including a consent or approval being given, a determination being made or a discretion being exercised) by the Directors shall be construed as referring to the Directors acting by resolution duly passed at a meeting of the Directors, or otherwise passed as permitted by these Articles;

1.2.2 references to an "address" in relation to a communication in electronic form includes any number or address used for the purpose of such communication;

1.2.3 any reference to a conflict of interest includes a conflict of interest and duty and a conflict of duties;

1.2.4 any notice, consent, approval or other document or information required to be given in writing may be given in writing in hard copy form or electronic form, save where expressly provided otherwise in these Articles;

1.2.5 references to any notice, consent, approval or other document or information being "signed" or to a "signature" include references to its being executed under hand or under seal or by any other method and, in the case of any such communication in electronic form, include references to its bearing an electronic signature or otherwise bearing the name of the sender;

1.2.6 references to a "recognised investment exchange" shall have the meaning attributed to it by s.285(1) of the Financial Services and Markets Act 2000;

1.2.7 words importing the masculine gender shall include the feminine gender and vice versa;

1.2.8 words importing the singular shall include the plural and vice versa;

1.2.9 references to persons shall include companies and unincorporated associations;

1.2.10 references to amounts being (or having been) paid in respect of a share shall (where the context permits) include references to amounts credited as paid; and

1.2.11 any phrase introduced by the terms "including", "include", "in particular" or any similar expression shall be construed as illustrative and shall not limit the sense of the words preceding those terms.

1.3 In these Articles:

1.3.1 powers of delegation shall not be restrictively construed but the widest interpretation shall be given to them;

1.3.2 no power of delegation shall be limited by the existence or, except where expressly provided by the terms of delegation, the exercise of that or any other power of delegation; and

1.3.3 except where expressly provided by the terms of delegation, the delegation of a power shall not exclude the concurrent exercise of that power by any other body or person who is for the time being authorised to exercise it under these Articles or under another delegation of the power.

**2. Limited liability.** The Shareholders are only liable for the debts and losses of the Company up to the amount of the funds which they have promised to contribute thereto and any other outstanding commitments and liabilities towards

the Company associated with their undertaking to make a capital commitment to the Company. The Shareholders shall not be liable for the debt, liabilities and obligations of the Company beyond the amount of the aforementioned liabilities.

**3. Company name.** There exists in respect of the initial subscriber and all those who may become owners of shares hereafter issued, a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme) qualifying as an investment company with fixed share capital established as a specialised investment fund (société d'investissement à capital fixe -fonds d'investissement spécialisé) which shall be governed by the Company Law and by the SIF Law as well as by these Articles under the name of "Stramongate S.A."

The name of the Company may be changed by a decision of the General Meeting.

#### **4. Share capital.**

4.1 The share capital of the Company is represented by fully paid up shares of no par value.

4.2 The Company is incorporated with a subscribed capital of thirty one thousand pounds sterling (£ 31,000.-) represented by thirty one (31) shares.

4.3 The Formation Shares will be redeemed by the Company immediately after the issuance of further shares on the effective date of the scheme of arrangement within the limits set forth by the Company Law, and the subscription price will be reimbursed to the holder of such shares.

4.4 The minimum subscribed capital of the Company, increased by any share premium, as the case may be, is the equivalent of one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-). It shall be reached within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) under the SIF Law.

4.5 The share capital of the Company shall be represented by one class of shares. New classes of shares may be created in accordance with the Company Law.

4.6 The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the present deed, to:

4.6.1 increase the current share capital in one or several times up to four hundred fifty million pounds sterling (£ 450,000,000.-) by issuing additional new shares, having the same rights as the existing shares;

4.6.2 limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorised to subscribe to the new shares; and

4.6.3 record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the register of Shareholders accordingly.

The subscribed share capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendments to the Articles.

4.7 The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Company Law provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company. In each such case, a valuation report relating to the contributed securities or other assets shall be delivered to the Board by the Auditors in compliance with the provisions of the Company Law.

Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities or other eligible assets shall be borne by the relevant subscriber.

#### **5. Power to compulsorily redeem shares and Purchase own shares.**

5.1 The Company may purchase its own shares within the limits set forth by the Company Law.

5.2 The Board will proceed to a compulsory redemption of all of the shares of any Shareholder if the relevant Shareholder ceases to be or is found not to be a Well-Informed Investor or has not proven its Well-informed Investor status within 2 business days following the issuance of shares to such Shareholder.

5.3 The Board will proceed to a compulsory redemption of all of the shares of any Shareholder if the continued participation of such Shareholder is likely to cause the Company to violate any material law or regulation or would be likely to result in the Company or any Shareholder (other than any Shareholder whose shares are to be redeemed pursuant to this article 5.3) suffering material taxation, economic or other disadvantage which they would not have suffered had such person not been a Shareholder.

5.4 The redemption price to be paid for each share so redeemed shall be the the latest available Net Asset Value per share, discounted by 10 per cent.

#### **6. Issue and Subscription of new shares.**

6.1 The Company has the power to allot and issue shares in the capital of the Company and to grant rights to subscribe for, or to convert any security into, shares in the capital of the Company pursuant to those rights.

6.2 The shares may only be subscribed for by investors who comply with the status of Well-informed Investor. The compliance of each subscriber with the status of Well-Informed Investor will be verified by the Board or any agent to whom such function has been delegated by the Board.

The Board may impose conditions on the issue of shares (including without limitation, the provision of such information as the Board may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. Any conditions to which the issue of shares may be submitted shall be detailed in the Placement Memorandum.

#### **7. Non voting shares.**

7.1 The Shareholders of the Company resolved at an extraordinary General Meeting to issue non-voting shares by way of conversion of some of the shares into non-voting shares pursuant to sections 44, 45 and 67-1(1) and (2) of the Company Law under the condition precedent of occurrence of certain conditions set out in Articles 7.2-7.11 below.

7.2 At least 35 per cent. of the shares carrying the voting power of the Company must, at all times, be beneficially held by the public.

7.3 If, at any time,

7.3.1 there is, but for the application of this Article 7.3, a breach of Article 7.2 above such that less than 35 per cent. of the shares carrying the voting power of the Company would be beneficially held by the public, then a number of shares which is not beneficially held by the public shall automatically become non-voting shares without any further action being required on the part of the Board, the Shareholders or the holders of such shares (except for the identification of the non-voting shares in the Company's share register) so that the proportion of voting shares not beneficially owned by the public shall decrease to 65 per cent. of the share capital of the Company. The number of shares which shall be reclassified as non-voting shares shall be calculated in accordance with Article 7.6 below.

7.3.2 the Directors make an Information Request and the information requested is not provided to the Company within 15 days of the service of such request then any share for which such information has not been provided to the reasonable satisfaction of the Board that is not already a non-voting share shall automatically become a non-voting share without any action being required on the part of the Board, the Shareholders or the holders of such shares (except for the identification of the non-voting shares in the Company's share register).

7.4 In accordance with article 44 of the Company Law, the nonvoting shares (i) may never represent more than 50 per cent. of the share capital of the Company, (ii) automatically give the right to an annual preferential dividend equal to 0.1 per cent. of their Accounting Par Value and share in the profits of the Company in the same way as all other shares after payment of the preferential dividend, and (iii) automatically give the right to reimbursement of the Accounting Par Value before reimbursement of the Accounting Par Value of other shares in case of liquidation of the Company.

7.5 On becoming aware that, but for the application of Article 7.3, there would be a breach of Article 7.2 above, the Company and Shareholders will immediately take all reasonable measures (such measures to include arranging for the prompt transfer of shares to and from other Shareholders) to ensure that, on the assumption that the voting power in the Company had not been reduced in accordance with Article 7.3 above, at least 35 per cent. of the shares carrying the voting power of the Company are beneficially held by the public.

7.6 The number of shares which shall be reclassified as non-voting shares in accordance with Article 7.3.1 shall be calculated as follows:

a - b

where:

a = the total number of issued shares before the reclassification of certain of the shares as non-voting shares; and

b = the total number of issued shares beneficially held by the public divided by 0.35;

For example: if the total number of shares in issue before the reclassification is 10,000 and the total number of shares carrying the voting power in the Company beneficially held by the public is 3,478, so that:

a = 10,000 and

b =  $3,478 / 0.35 = 9,937$ ;

then the number of shares not beneficially held by the public which shall be automatically reclassified as non-voting shares shall be:

$10,000 - 9,937 = 63$

so that:

the number of shares which are not beneficially held by the public shall be reduced from 6,522 to 6,459;

the total number of shares in issue shall be 9,937;

63 non-voting shares shall be in issue; and

the number of shares which are beneficially held by the public shall remain as 3,478 (or 35 per cent. of the total shares in issue).

7.7 If a share is converted into a non-voting share in accordance with article 7.3.2 or an Information Request is made of an existing holder of non-voting shares in accordance with article 7.3.2 and the number of shares held by the shareholder exceeds 0.25% of the shares of that class in issue then, notwithstanding any other provision in these Articles, the Directors may refuse to register the transfer of any such non-voting share unless the non-voting share is transferred to a bona fide third party unconnected with the transferor.

7.8 As soon as more than 35 per cent. of the aggregate of the voting shares and the non-voting shares shall be beneficially held by the public, any of the non-voting shares which became non-voting shares pursuant to article 7.3.1 and in respect of which the shareholder is not in default in the circumstances envisaged by article 7.3.2 shall automatically convert into voting shares without any action being required on the part of the Board, the Shareholders or the holders of such shares (except for the identification of the non-voting shares in the Company's share register) to the largest extent possible so that as many as possible of such non-voting shares become voting shares while at all times complying with the requirement that at least 35 per cent. of the shares carrying the voting power of the Company shall be beneficially held by the public. For the avoidance of doubt, this article 7.8 shall not apply to non-voting shares created pursuant to article 7.3.2.

7.9 A non-voting share which became a non-voting share pursuant to Article 7.3.2 above shall automatically convert into a voting share without any action being required on the part of the Board, the Shareholders or the holders of such shares (except for the identification of the non-voting shares in the Company's share register) the next business day following:

7.9.1 the provision of the information requested by the Directors in the Information Request in respect of such non-voting share; or

7.9.2 receipt by the Company of notice that such share has been transferred to a bona fide third party unconnected to the shareholder of whom an Information Request was made.

7.10 Notwithstanding any other provision in these Articles, the maximum number of non-voting shares in issuance shall at all time be no more than 50 per cent. of the then outstanding shares in the Company.

7.11 The non-voting shares shall carry no voting rights and, save as provided for in this Article 7, shall carry the same rights as the other shares.

#### **8. Underwriting commission and brokerage.**

8.1 The Company may exercise the power to pay commissions conferred by the Placement Memorandum to the full extent permitted by the Placement Memorandum and may, at the Directors' discretion, satisfy any obligation to pay commissions wholly or in part by the issue of shares credited as fully paid.

8.2 On any issue of shares the Company may also pay such brokerage as may be lawful.

#### **9. Fractions of shares.**

9.1 Fractional shares may be issued up to three (3) decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a share they represent but shall carry no voting rights except to the extent their number is so that they represent a whole share, in which case they confer a corresponding voting right.

9.2 If payment made by any subscriber results in the issue of a fraction of a share, such fraction shall be entered into the register of Shareholders. The fractional share shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend or other distributions. The Board may however decide to refuse the issuance of fractions of shares for all or certain classes of shares and provide that the amount corresponding to the non issued fraction will revert to the Company and will not be refunded to the subscriber.

**10. Joint holders of shares.** The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such shares is disputed, all persons claiming a right to such shares must appoint a sole attorney to represent the holders of such Shares in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such shares. Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, in its absolute discretion.

#### **11. Transfer of shares.**

11.1 Save as provided for in article 7.7 shares are freely transferable between Well-Informed Investors.

11.2 All transfers of shares shall be in hard copy in the usual common form or such other form as approved by the Directors. The instrument of transfer shall be signed by or on behalf of the transferor and by or on behalf of the transferee.

11.3 The transferor shall be deemed to remain the holder of the shares transferred until the name of the transferee is entered in the register in respect of those shares.

11.4 No fee shall be charged in respect of the registration of any transfer, power of attorney or other document or instruction relating to or affecting the title to any shares.

11.5 Any instruments of transfer which are registered shall be retained by the Company, but any instrument of transfer which the Directors refuse to register shall (except in any case of fraud) be returned to the persons depositing the same.

#### **12. Power to refuse registration of transfers.**

12.1 The Directors may, in their discretion, refuse to register any transfer of shares of any class which are not fully paid provided that, where any such shares are admitted to trading on any recognised investment exchange, such discretion may not be exercised in such a way as to prevent dealings in the shares of that class from taking place on an open and proper basis.

12.2 The Directors may also refuse to register any transfer of a share, unless the instrument of transfer is deposited at the office or such other place as the Directors may appoint, accompanied by such other evidence as the Directors may reasonably require to show the right of the transferor to make the transfer.

12.3 The Directors may refuse to register any transfer of shares if the transferee does not qualify as Well-informed Investor or if any of the requirements of applicable law or of these Articles are not met.

12.4 The Directors may refuse to register any transfer of a nonvoting share in the circumstances set out in article 7.7.

12.5 If the Directors refuse to register a transfer they shall send to the transferee notice of the refusal, together with the reasons for the refusal, as soon as practicable and in any event within two months of the date on which the transfer was lodged with the Company.

### **13. Transmission of shares.**

13.1 If a Shareholder dies, his personal representative shall be the only person recognised by the Company as having any title to his shares, but nothing in these Articles shall release the estate of a deceased holder from any liability in respect of any share held by him.

13.2 Any person becoming entitled to a share by reason of the death or bankruptcy of a Shareholder or of any other event giving rise to a transmission by operation of law may, upon such evidence being produced as may be required by the Directors, elect either to be registered as a Shareholder in respect of such share, or to make such transfer of the share as the relevant Shareholder could have made.

13.3 If the person so becoming entitled shall elect to be registered himself he shall give to the Company a notice bearing his signature to that effect.

13.4 The Directors shall, in either case, have the same right to refuse or suspend registration as they would have had if the event giving rise to transmission had not occurred and the notice of election or transfer were a transfer by the relevant Shareholder.

13.5 Any person becoming entitled to a share by reason of the death or bankruptcy of a Shareholder or of any other event giving rise to transmission shall be entitled to the same dividends and other advantages to which he would be entitled if he were the registered holder of the share, except that he shall not, unless and until he is registered as a Shareholder in respect of the share or unless the Directors otherwise determine, be entitled in respect of it to receive notice of, or to exercise any right conferred by membership in relation to, General Meetings.

13.6 The Directors may at any time give notice requiring any such person to elect either to be registered himself or to transfer such share to some other person and, if such notice is not complied with within 90 days after service, the Directors may after that time withhold payment of all dividends and other moneys payable in respect of such share until the requirements of the notice have been complied with.

### **14. General Meetings.**

14.1 The Company shall in each year hold a General Meeting as its annual General Meeting, in addition to any other meetings in that year, in accordance with the Company Law. The annual General Meeting is held at the office or in any other place within the municipality of the office, as specified in the notice, on the last Friday in June of each year at 11.00 a.m. (Luxembourg time). If that day is not a business day, the annual General Meeting is held on the following business day.

14.2 The Directors may, whenever they think fit, call a General Meeting and shall do so upon a requisition made in accordance with the Company Law.

14.3 If, at any time, there shall not be present in the Grand-Duchy of Luxembourg and capable of acting sufficient Directors to form a quorum, the Directors in the Grand-Duchy of Luxembourg capable of acting, or if there shall be no such Directors then any two Shareholders, holding at least an aggregate of 5 percent. of the share capital of the Company, may convene a General Meeting in the same manner as nearly as possible as that in which General Meetings may be convened by the Directors, and the Company at such meeting shall have power to elect Directors.

14.4 In the case of a General Meeting called in pursuance of a requisition, unless such meeting shall have been called by the Directors, no business other than that stated in the requisition as the object of the meeting shall be transacted.

### **15. Notice of General Meetings.**

15.1 Notice shall be given of every General Meeting in accordance with the Company Law.

15.2 Any General Meeting shall be called by at least 8 clear days' notice by registered letter.

15.3 Notice of every General Meeting shall be given to all Shareholders on the register on the close of business on a day determined by the Directors, being not more than 21 days before the day on which the notice of meeting is despatched.

15.4 If all the Shareholders entitled to vote are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may be held without prior notice.

### **16. Chairman and Quorum at General Meetings.**

16.1 The Directors shall elect a chairman from among their members. The chairman of the Directors shall preside as chairman at every General Meeting. If at any meeting he is not present within 15 minutes after the time appointed for holding the meeting or he is unwilling to act as chairman, the Directors present shall choose one of their number present

to be chairman and, if there is only one Director present and willing to act, he shall be chairman or if no Director is present and willing to act, the Shareholders shall choose one of their number (whether present in person, by proxy or (in the case of a corporate Shareholder) by representative) to be chairman.

16.2 No business, other than the appointment of a chairman of the meeting, shall be transacted at any General Meeting unless a quorum of Shareholders is present.

16.3 Unless otherwise provided by the Company Law or herein, resolutions of any Shareholders' meeting duly convened are passed by a simple majority of the votes validly cast.

16.4 The General Meeting may amend the Articles only if at least one half of the share capital is represented at that meeting and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company.

16.5 Any change in the nationality of the Company and any increase in a Shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

### **17. Adjournment of General Meetings.**

17.1 If, within 15 minutes from the time appointed for an ordinary General Meeting, or such longer interval as the Chairman of the meeting may think fit to allow, a quorum is not present or, if during the meeting a quorum ceases to be present, the Directors shall adjourn the meeting to the same day 4 weeks afterwards or, if that day is not a business day, the next following business day at the same time and place.

17.2 The Directors shall adjourn an ordinary General Meeting to the same day 4 weeks afterwards or, if that day is not a business day, the next following business day at the same time and place, upon the request of Shareholders present at the meeting who represent at least one fifth of the capital of the Company.

17.3 If the quorum required under the Company Law for a General Meeting convened to amend the Articles is not reached, a second extraordinary General Meeting may be convened by means of notices published twice, at intervals of at least 15 days and 15 days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices must reproduce the agenda of the extraordinary General Meeting and indicate the date and results of the previous meeting.

17.4 In each case provided for in Articles 17.1, 17.2, 17.3 or by Law, the second meeting shall be entitled to pass final resolutions regardless of the capital represented, as long as, any two shareholders are present or represented and provided that in cases of amendments of the Articles, resolutions must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

### **18. General Meetings at more than one place.**

18.1 The Directors may resolve to enable persons entitled to attend a General Meeting to do so by simultaneous attendance and participation at a satellite meeting place anywhere in the world. Shareholders present in person or by proxy at satellite meeting places shall be counted in the quorum for, and entitled to vote at, the General Meetings in question, and that meeting shall be duly constituted and its proceedings valid if the chairman of the meeting is satisfied that adequate facilities are available throughout the General Meeting to ensure that Shareholders attending at all meeting places are able to:

18.1.1 participate in the business for which the meeting has been convened;

18.1.2 hear and see all persons who speak (whether by the use of microphones, loudspeakers, audio-visual communications equipment, electronic means or otherwise) in the principal meeting place and any satellite meeting place; and

18.1.3 be heard and seen by all other persons so present in the same way.

The chairman of the meeting shall be present at, and the meeting shall be deemed to take place at, the principal meeting place, such principal meeting place to be stated by the notice of meeting.

18.2 If it appears to the chairman of the meeting that the facilities at the principal meeting place or any satellite meeting place have become inadequate for the purposes referred to in Article 18.1, then the chairman may, without the consent of the meeting, interrupt or adjourn the General Meeting to the same day 4 weeks afterwards or, if that day is not a business day, the next following business day at the same time and place. All business conducted at the General Meeting up to the time of the adjournment shall be valid.

18.3 For the purposes of this Article 18, the right of a Shareholder to participate in the business of any General Meeting shall include the right to speak, vote on a show of hands, demand or join in demanding a poll, vote on a poll, be represented by a proxy and have access to all documents which are required by applicable law or these Articles to be made available at the meeting.

### **19. Voting at General Meetings.**

19.1 At any General Meeting every question shall be decided by a show of hands in accordance with the rules set forth in article 22 unless (before a resolution is put to the vote on a show of hands, or on the declaration of the result of the show of hands) a poll is directed by the chairman of the meeting or demanded by:

19.1.1 at least five Shareholders present in person or by proxy and entitled to vote; or

19.1.2 one or more Shareholders present in person or by proxy representing not less than one-tenth of the total voting rights of all the Shareholders having the right to vote on the resolution in question; or

19.1.3 one or more Shareholders present in person or by proxy holding shares in the Company conferring a right to vote on the resolution in question, being shares on which an aggregate sum has been paid up equal to not less than 10 per cent. of the total sum paid up on all the shares conferring that right.

19.2 The demand for a poll may be withdrawn with the consent of the chairman, and in the event that such demand is withdrawn following a show of hands on the resolution in question, the result of the show of hands shall remain valid.

19.3 A declaration by the chairman that a resolution has been carried or not carried, or carried or not carried by a particular majority, and an entry to that effect in the minute book of the Company, shall be conclusive evidence of the facts, without proof of the number or proportion of the votes recorded in favour of or against such resolution.

19.4 Any Shareholder may vote by using the forms provided to that effect by the Company (if any). Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for calculation of the quorum. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention are void.

## **20. Amendments to resolutions at General Meetings.**

20.1 If an amendment shall be proposed to any resolution under consideration but shall in good faith be ruled out of order by the chairman of the meeting, the proceedings on the substantive resolution shall not be invalidated by any error in such ruling.

20.2 In the case of a resolution duly proposed as a special resolution, no amendment to it (other than an amendment to correct a patent error) may in any event be considered or voted upon.

20.3 In the case of a resolution duly proposed as an ordinary resolution, no amendment to it (other than an amendment to correct a patent error) may be considered or voted upon unless either at least 48 hours prior to the time appointed for holding the meeting or adjourned meeting at which such ordinary resolution is to be proposed notice in writing of the terms of the amendment and intention to move the same has been lodged at the office or the chairman in his discretion decides that it may be considered or voted upon.

## **21. Poll.**

21.1 If a poll is duly directed or demanded it may be taken immediately or (subject to the provisions of Article 21.2 at such other time (but not more than 30 days after such direction or demand) and place and in such manner as the chairman of the meeting may direct, and the result of such poll shall be deemed to be the resolution of the meeting at which the poll was directed or demanded. Provided that the time and place at which the poll is to occur is declared by the chairman at the meeting at which the poll is directed or demanded, no notice need be given of a poll not taken immediately.

21.2 A poll demanded upon the election of a chairman of the meeting or upon a question of adjournment shall be taken immediately. Any business other than that upon which a poll has been demanded may be proceeded with pending the taking of the poll.

## **22. Votes of Shareholders.**

22.1 Subject to any specific provisions of these Articles and any special terms as to voting upon which any shares may for the time being be held:

22.1.1 on a show of hands every Shareholder (being an individual) present in person or (being a corporate Shareholder) present by a representative and every proxy duly appointed by one or more Shareholders entitled to vote on the resolution shall have one vote for every share held by such Shareholder(s);

22.1.2 on a poll, every Shareholder (being an individual) present in person or by one or more duly appointed proxies or (being a corporate Shareholder) by representative or by one or more duly appointed proxies shall have one vote for every share held by him.

22.2 On a poll:

22.2.1 votes may be given either personally or by proxy;

22.2.2 a person entitled to more than one vote need not use all his votes, or cast all the votes he casts, in the same way.

22.3 A Shareholder incapable by reason of mental disorder or otherwise of managing and administering his property and affairs may vote, whether on a show of hands or on a poll, by his receiver or other person appointed by any court of competent jurisdiction to act on his behalf. Any such person may, on a poll, vote by proxy provided that such evidence as the Directors may require of the authority of the person claiming to vote shall have been delivered to such address or location (including any number) and within such time period as is required by Article 25.1 for the appointment of the proxy. Such evidence shall either accompany the appointment of proxy to which it relates or clearly indicate the appointment of proxy to which it relates.

22.4 No Shareholder shall be entitled to vote at any General Meeting either on a show of hands or on a poll (in person or by proxy) unless all calls or other sums presently payable by him in respect of the shares held by him in the Company have been paid.

22.5 If any objection shall be raised as to the qualification of any person or it is alleged that any votes have been counted which should not have been counted or that any votes have not been counted which ought to have been counted, the objection or allegation shall not vitiate the decision on any resolution unless it is raised at the meeting or adjourned meeting at which the vote objected to is given or tendered or at which the alleged error occurs. Any objection or allegation made in due time shall be referred to the chairman of the meeting, whose decision shall be final and conclusive.

**23. Corporate representatives.** Any company which is a Shareholder may, by resolution of its directors or other governing body, authorise a person or persons to act as its representative or representatives at any meeting of the Company, or at any meeting of any class of Shareholders.

**24. Appointment of a proxy.**

24.1 A proxy shall be appointed in writing either:

24.2 by means of completion and delivery of the usual or common form of instrument of proxy, or such other form as may be approved by the Directors from time to time, executed:

24.2.1 under the hand of the appointor; or

24.2.2 if the appointor is a corporate Shareholder under the hand of a duly authorised officer of the corporate Shareholder; or

24.2.3 under the hand of the duly authorised attorney of any appointor referred to in Articles 24.2.1 or 24.2.2; or

24.3 otherwise, and subject to such terms and conditions (including as to security), as the Directors shall determine from time to time (including in electronic form)

provided that any form of proxy shall provide for voting either for or against the resolutions to be proposed at the meeting at which the proxy is to vote.

24.4 Any person may be appointed to act as proxy. A proxy need not be a Shareholder.

24.5 The appointment of a proxy to vote on a matter at a meeting of the Company, authorises the proxy to demand or join in demanding a poll on that matter.

24.6 A vote cast or act done in accordance with the terms of an appointment of a proxy shall be valid notwithstanding the previous death or insanity of the appointor, or revocation of the proxy, or of the authority under which the proxy was executed, or the transfer of the share in respect of which the proxy is given, unless notice in writing of such death, insanity, revocation or transfer shall have been received by the Company at the office (or such other place as may be specified for delivery of the appointment of the proxy in or by way of the note to the notice convening the meeting) at least one hour before the commencement of the meeting or adjourned meeting or poll at which the vote was given or the act was done.

**25. Delivery of a proxy.**

25.1 The appointment of a proxy, shall:

25.1.1 in the case of an instrument in hard copy, be delivered to the office (or such other address or location in the Grand-Duchy of Luxembourg as may be specified for that purpose in or by way of note to the notice convening the meeting) not less than 48 hours before the time fixed for holding the meeting or adjourned meeting at which the person named in the instrument is authorised to vote; or

25.1.2 in the case of an appointment in electronic form, be communicated so as to be delivered to an address or location (including any number) specified in the notice convening the meeting (or in any instrument of proxy sent out, or invitation in electronic form to appoint a proxy issued by or on behalf of the Company in relation to the meeting) not less than 48 hours before the time fixed for holding the meeting or adjourned meeting at which the person named in the appointment proposes to vote.

25.1.3 in the case of a poll taken more than 48 hours after it was demanded, be delivered in accordance with Articles 25.1.1 or 25.1.2 (as the case may be) not less than 24 hours before the time appointed for the taking of the poll; or

25.1.4 in the case of a poll not taken immediately but taken not more than 48 hours after it was demanded, be delivered at the meeting at which the poll was demanded to the chairman, any Director or the scrutineer.

25.2 The Directors may, in their sole discretion, determine from time to time that in calculating the periods referred to in Article 25.1 no account shall be taken of any part of a day that is not a working day.

25.3 If the appointment of a proxy is executed under a power of attorney or other authority, such power of attorney or other authority (or a copy of it certified by a notary to be a true and complete copy of the original document) shall also be delivered to such address or location (including any number) and within such time period as is required by Article 25.1 for the appointment of the proxy. Such power of attorney or other authority (or certified copy of it) shall either accompany the appointment of proxy to which it relates or clearly indicate the appointment of proxy to which it relates.

25.4 An appointment of a proxy which is not delivered in a manner permitted by Articles 25.1 shall be treated as invalid. An appointment of proxy in electronic form found by the Company to contain a computer virus shall not be accepted by the Company and shall be invalid.

25.5 The appointment of a proxy relating to a meeting, having once been delivered in a manner permitted by Article 25.1, shall be valid in respect of any adjournment of that meeting.

25.6 The appointment of a proxy relating to more than one meeting (including any adjournment), having once been delivered in a manner permitted by Articles 25.1 for the purposes of any meeting, shall not be required to be delivered again for the purposes of any subsequent meeting to which it relates.

25.7 In the event that more than one appointment of a proxy relating to the same share is delivered in a manner permitted by Articles 25.1 for the purposes of the same meeting, the appointment last delivered or received (whether in electronic form or not) shall prevail in conferring authority on the person named in it to attend the meeting and vote.

25.8 The delivery of an appointment of a proxy shall not preclude a Shareholder from attending and voting at the meeting or at any adjourned meeting.

## **26. Directors.**

26.1 Unless and until the Shareholders in General Meeting shall otherwise determine, the number of Directors shall be not less than five, including at least two Family Members, and shall constitute the Board.

26.2 The General Meeting appoints the Directors, and determines their number and remuneration and the term of their mandate. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are eligible for re-election.

26.3 At every annual general meeting after the first two years following the date of adoption of these Articles, all of the Directors shall retire. A retiring Director shall be eligible for reelection.

26.4 The Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being executive directors and non-executive directors. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class to which they belong.

26.5 If a legal entity is appointed as director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

26.6 Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

26.7 A Director shall not require a share qualification. A Director shall be entitled to receive notice of and attend and speak at all General Meetings of the Company and at all separate General Meetings of the holders of any class of shares in the capital of the Company notwithstanding that he is not a Shareholder.

## **27. Powers and Duties of directors.**

27.1 The business of the Company shall be managed by the Directors who may exercise all such powers of the Company as are not required to be exercised by the Company in General Meeting, subject to the provisions of these Articles and of applicable law.

27.2 The Board, based upon the principle of risk diversification, has the power to determine the investment policies and strategies of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the Board in compliance with applicable law and regulations.

27.3 The general powers conferred upon the Directors by Article 27.1 and 27.2 shall not be deemed to be abridged or restricted by any specific power conferred upon the Directors by any other Article.

## **28. Summoning meetings of the Directors.**

28.1 The chairman or any 2 Directors may at any time summon a meeting of the Board.

28.2 Notice of a meeting of the Board shall be deemed to be duly given to a Director if it is given to him personally (including by telephone) or by word of mouth or in writing to his last known address or to any other address given by him to the Company for that purpose.

## **29. Proceedings of Directors.**

29.1 The Directors may meet together at the place indicated in the notice, which in principle is in Luxembourg, for the despatch of business, adjourn and otherwise regulate their meetings as they think fit. Until otherwise determined, 3 Directors shall constitute a quorum. A meeting of the Directors at which a quorum is present shall be competent to exercise all powers and discretions for the time being exercisable by the Directors.

29.2 A Director may grant another Director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

29.3 Board Resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the Directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of a tied vote. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairman, by all Directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

29.4 Any Director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

29.5 A Director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The Director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A

special report on the relevant transaction is submitted to the Shareholders at the next General Meeting, before any vote on the matter.

**30. Chairman of the Directors.** The Board must appoint a chairman from among its members, and may choose a secretary who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

**31. Decisions in writing signed by all the Directors.** A resolution in writing signed by all the Directors for the time being entitled to receive notice of a meeting of Directors shall be as effective for all purposes as a resolution of the Directors passed at a meeting duly convened and held. Any such resolution may consist of several documents in like form each signed by one or more of such Directors. Such a resolution need not be signed by an alternate Director if it is signed by the Director who appointed him and need not be signed by the appointing Director if signed by his alternate. Any such resolution shall be annexed or attached to the Directors' minute book.

**32. Authorisation of Directors' conflicts of interest.**

32.1 If a Conflict Situation arises, the Directors may authorise such Conflict Situation by a resolution of the Directors made in accordance with these Articles.

32.2 Any authorisation made for the purposes of this Article 32 shall be effective only if:

32.2.1 any requirement as to the quorum at a meeting at which the Conflict Situation is authorised is met without counting the Director or any other Director to whom the Conflict Situation relates; and

32.2.2 the Conflict Situation was authorised without any such Director voting or would have been authorised if his or their votes had not been counted.

32.3 At the time of the authorisation, or at any time afterwards, the Directors may impose any limitations or conditions or grant the authority subject to such terms which (in each case) they consider appropriate and reasonable in all the circumstances, including that:

32.3.1 any information obtained by a Director concerned, other than in his capacity as a Director, which is confidential in relation to a third party, need not be disclosed or used for the benefit of the Company where such disclosure or use would constitute a breach of confidence;

32.3.2 no Director concerned shall, by reason of his being a Director or his doing anything as a Director, be accountable to the Company for any remuneration or other benefit received from a third party as a result of the Conflict Situation;

32.3.3 no Director concerned shall be required or entitled to attend those parts of meetings of the Directors at which matters to which the Conflict Situation relates are discussed; and

32.3.4 no Director concerned shall be entitled to receive any papers or other documents in relation to, or concerning, matters to which the Conflict Situation relates.

Subject to any such limitations, conditions or terms, any authorisation given by the Directors shall be deemed to be given to the fullest extent permitted by the Company Law.

32.4 Any authorisation made for the purposes of this Article may be revoked or varied at any time in the absolute discretion of the Directors.

32.5 A Director shall not be in breach of the duties he owes to the Company by virtue of article 57 of the Company Law or otherwise because of anything done or omitted to be done in accordance with the provisions of this Article or the terms of any authorisation given by the Directors in accordance with this Article.

**33. Directors may hold other offices.**

33.1 Subject to the provisions of these Articles and applicable law, and provided that he has declared to the Directors the nature and extent of any interest of his if so required by these Articles and applicable law:

33.1.1 a Director is authorised to hold any office or place of profit under the Company in conjunction with the office of Director for such period, and on such terms as to remuneration and otherwise, as the Directors may determine;

33.1.2 a Director or any firm or body corporate in which he is interested is authorised to act in a professional capacity for the Company and he or such firm or body corporate shall be entitled to remuneration for professional services as if he were not a Director, provided that neither any Director nor any such firm or body corporate may act as the Auditors; and

33.1.3 a Director is authorised to be or become a director or other officer or servant of, or otherwise interested in, any other entity promoted by the Company or in which the Company may be in any way interested and shall not (in the absence of agreement to the contrary) be liable to account to the Company for any emoluments or other benefits received or receivable by him as director, or officer or servant of, or from his interest in, such other company.

33.2 A Director shall not require any separate authorisation by the Directors pursuant to Article 32 for matters falling within this Article 33, although the Directors may at any time impose any limitations, conditions or terms in relation to such matters which (in each case) they consider appropriate and reasonable in all the circumstances.

33.3 A Director shall not be in breach of the duties he owes to the Company by virtue of article 57 of the Company Law or otherwise because of anything done or omitted to be done or any remuneration or other benefits received or receivable by him in accordance with the provisions of this Article 33.

#### **34. Directors' declarations of interest.**

34.1 A Director who is in any way, whether directly or indirectly interested in;

34.1.1 any proposed transaction or arrangement with the Company; or

34.1.2 any transaction or arrangement which has been entered into by the Company

shall declare the nature and extent of his interest to the other Directors in accordance with the provisions of the Company Law and this Article 34.

34.2 For the purposes of this Article 34, a Director shall be deemed interested in any transaction or arrangement in which any person connected with him is interested, whether directly or indirectly.

#### **35. Restrictions on Directors voting and Counting in the quorum.**

35.1 Save as set out in this Article 35, a Director shall not vote on, nor be counted in the quorum in relation to, any resolution of the Directors relating to any transaction or arrangement in respect of which he is required to make a declaration of interest pursuant to Article 34.

35.2 Subject to any limitations, conditions or terms attaching to any authorisation given by the directors pursuant to Article 32, the prohibition in Article 35.1 shall not apply to any resolution relating to any transaction, arrangement or matter in respect of which the interest of the Director in question arises only from one or more of the following matters:

35.2.1 his interest in shares or debentures or other securities in the Company;

35.2.2 his interest in any other company attributable to his interest in shares or debentures or other securities in the Company itself;

35.2.3 any proposal to give him any security, guarantee or indemnity in respect of money lent or obligations incurred by him for the benefit of the Company or any of its subsidiary undertakings;

35.2.4 any proposal to give a third party any security, guarantee or indemnity in respect of a debt or obligation of the Company or any of its subsidiary undertakings for which he has assumed responsibility in whole or in part under a guarantee or indemnity or by the giving of security;

35.2.5 his entitlement as a holder of shares, debentures or other securities to participate in an offer for subscription or purchase of shares or debentures or other securities in the Company or in any of its subsidiary undertakings or his proposed participation in the underwriting or sub-underwriting of any such offer;

35.2.6 his interest in any present or proposed capacity in any arrangement which the Company has in place, or proposes to put in place, for the benefit of employees of, or persons that provide services to, the Company or any of its subsidiary undertakings provided that the arrangement does not award him any privilege or benefit not generally awarded to the persons to whom such arrangement relates;

35.2.7 any proposal for the Company to give him an indemnity (other than an indemnity referred to in Article 35.2.3) where all other Directors are also being offered indemnities on substantially the same terms;

35.2.8 his interest as an insured under any insurance policy which the Company proposes to purchase or maintain for the benefit of any or all Directors or for the benefit of persons including Directors;

35.2.9 any proposal for the Company to fund expenditure incurred or to be incurred by him in defending proceedings or in connection with an application for relief referred to in that section or for the Company or any of its subsidiary undertakings to take any action to enable such expenditure not to be incurred, in each case where all other Directors are also being offered substantially the same arrangements; and

35.2.10 his interest, direct or indirect and whether as an officer, employee, shareholder, creditor or otherwise, in any other company with which the Company proposes to enter into any transaction or arrangement (save that any such company shall not include any company in which he, so far as he is aware, holds an interest in shares representing 1 per cent. or more of the issued equity share capital of such company (or of any other company through which such interest is derived) or of the voting rights available to members of the relevant company).

35.3 For the purposes of Article 35.2 there shall be treated as the interests of the Director in question any interest of a person connected with him (other than the Company itself, if applicable). Accordingly, references in Article 35.2 to:

35.3.1 (i) any interest, benefit or entitlement which the Director has or may have; or (ii) any obligation incurred by the Director or for which he has assumed responsibility; or (iii) any proposal to give the Director anything or any transaction or arrangement to which he is or may be a party or in which he participates or may participate

shall be deemed to include references to:

35.3.2 (i) the interests, benefits or entitlements of any such connected person; or (ii) an obligation incurred or responsibility assumed by any such connected person; or (iii) any proposal to give any such connected person something or for that person to be a party to or participate in any transaction or arrangement.

35.4 Where proposals are under consideration concerning the appointment (including fixing or varying the terms of appointment) of two or more Directors to offices or employments with the Company, such proposals may be divided and considered in relation to each Director separately and in such cases, each of the Directors concerned shall be entitled to vote (and be counted in the quorum) in respect of each resolution except that concerning his own appointment.

35.5 If any question shall arise at any meeting as to:

35.5.1 whether a Director is required to declare an interest pursuant to Article 34 or the Company Law; or

35.5.2 whether a Director is entitled to vote or is prohibited from voting pursuant to Article 35,

and such question is not resolved by his voluntarily agreeing to abstain from voting, such question shall be referred to the chairman of the meeting and his ruling in relation to any other Director shall be final and conclusive except in a case where the nature and extent of the interest which the Director is required to declare pursuant to the Company Law, the Company may by ordinary resolution suspend or relax to any extent, either generally or in respect of any particular matter, any provision of this Article 35.

### **36. Remuneration and Expenses of Directors.**

36.1 The remuneration of the Directors for their services in the office of director shall in the aggregate not exceed two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000.-) per annum and such remuneration shall be divided amongst the Directors as they shall agree or, in default of agreement, equally. The Directors may also be paid by way of additional remuneration such further sums as the Company in General Meeting may from time to time determine, and any such additional remuneration shall be divided among the Directors as they shall agree or, in default of agreement, equally.

36.2 The Company may repay to any Director all such reasonable expenses as he may incur in attending and returning from meetings of the Directors, or General Meetings, or otherwise in or about the business of the Company.

36.3 Any Director who is appointed to any executive office or who serves on any committee or who otherwise performs services which in the opinion of the Directors are outside the scope of the ordinary duties of a Director may be paid, in addition to any remuneration to which he may be entitled under Article 36.1, such remuneration by way of salary, percentage of profits or otherwise, and/or may receive such other benefits, as the Directors may determine.

**37. Directors' power to fill casual vacancy.** If the office of a Director becomes vacant, the other Directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

### **38. Removal of a Director by the Company in General Meeting.**

38.1 Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

**39. Disqualification of Directors.** The office of a Director shall be vacated if the Director:

39.1 is declared bankrupt;

39.2 is, or may be, suffering from mental disorder and either:

39.2.1 he is admitted to hospital in pursuance of an application for admission for treatment under the Luxembourg law dated 26 May 1988 as amended or lacks capacity in accordance with articles 490 and following of the Luxembourg Civil Code; or

39.2.2 an order is made by a court having jurisdiction (whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or elsewhere) in matters concerning mental disorder for his detention or for the appointment of a receiver, curator bonis or other person to exercise powers with respect to his property or affairs;

39.3 becomes prohibited from being a Director by reason of any court order;

39.4 is convicted of an indictable offence (not being an offence which, in the opinion of the Directors, does not affect his character or position as a Director of the Company);

39.5 is absent from meetings of the Directors for a period of six months (without leave having been given by a resolution of the Directors) and the Directors resolve that his office be vacated;

39.6 resigns his office by notice in writing left or received at the office or he in writing offers to resign and the Directors accept such resignation;

39.7 is removed from office as provided in Article 38; or

39.8 is requested in writing by all of the other Directors to resign his office,

but any act done in good faith by a Director whose office is so vacated shall be valid unless, prior to the doing of such act, written notice shall have been given to the Company or an entry shall have been made in the Directors' minute book stating that such Director has ceased to be a Director of the Company.

**40. Directors may act notwithstanding vacancy.** The continuing Directors may act notwithstanding any vacancy in their body, but if and so long as the number of Directors is reduced below the number fixed by or pursuant to these Articles as the necessary quorum of Directors, the continuing Directors may act for the purpose of increasing the number of Directors to that number, or of summoning a General Meeting of the Company, but for no other purpose.

### **41. Representation.**

41.1 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.

41.2 In the event the Shareholders have appointed different classes of Directors (namely executive directors and non-executive directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of one executive Director and one non-executive Director.

41.3 The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom special signatory powers have been validly delegated.

#### **42. Attorneys.**

42.1 The Directors may from time to time by power of attorney executed by the Company appoint any company, firm or person or body of persons to be the attorney or attorneys of the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the Directors under these Articles) and for such period and subject to such conditions as they may think fit, and any such powers of attorney may contain such provisions for the protection of persons dealing with any such attorney as the Directors may decide and may also authorise any such attorney to delegate all or any of the powers, authorities and discretions vested in him.

42.2 The Directors are authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether Shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more Directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to such Director(s) during the relevant financial year.

#### **43. Authentication of documents.**

43.1 Any Director or any person appointed by the Directors for the purpose shall have power to authenticate any documents affecting the constitution of the Company and any resolutions passed by the Company or the Directors or any committee and any books, records, documents and accounts relating to the business of the Company, and to certify copies of them or extracts from them as true copies or extracts. Where any books, records, documents or accounts are elsewhere than at the office, the manager or other officer of the Company having the custody of them shall be deemed to be a person appointed by the Directors under this Article.

43.2 A document purporting to be a copy of a resolution of the Directors or an extract from the minutes of a meeting of the Directors which is certified as such in accordance with Article 43.1 shall be conclusive evidence in favour of all persons dealing with the Company that such resolution has been duly passed or, as the case may be, that such extract is a true and accurate record of a duly constituted meeting of the Directors.

**44. Subsidiary undertakings.** The Directors may arrange that any branch of the business carried on by the Company or any other business in which the Company may be interested shall be carried on as or through one or more subsidiary undertakings, and they may, on behalf of the Company, make such arrangements as they think advisable for taking the profits or bearing the losses of any branch or business so carried on or for financing, assisting or subsidising any such subsidiary undertaking or guaranteeing its contracts, obligations or liabilities, and they may appoint, remove and re-appoint any persons (whether Directors or not) to act as directors, managing directors or managers of any such subsidiary undertaking or any other company in which the Company may be interested and may determine the remuneration (whether by way of salary, commission on profits or otherwise) of any persons so appointed, and any Directors may retain any remuneration so payable to them.

**45. Borrowing powers.** Subject to the provisions of this Article, the Directors may exercise all the powers of the Company to borrow or raise money and to mortgage or charge all or any part of its undertaking, property and to issue debentures and other securities whether outright or as security (principal or collateral) for any debt, liability or obligation of the Company or any third party.

**46. Bonds, Debentures, etc. to be subject to control of Directors.** Subject to the provisions of applicable law, any debentures or other securities issued or to be issued by the Company shall be under the control of the Directors, who may issue them upon such terms and conditions and in such manner and for such consideration as they shall consider to be for the benefit of the Company.

#### **47. Calculation of the Net Asset Value.**

47.1 The NAV results from dividing the total net assets of the Company attributable to each class of shares, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such class, on any Valuation Day by the number of shares in the relevant class then outstanding. The Net Asset Value is calculated in the base currency of the relevant class and may be expressed in such other currencies as the Board may decide.

47.2 The total net assets of the Company correspond to the aggregate of the net assets of all of the classes of shares. The value of the net assets of the Company will be determined by the administrative agent of the Company under the responsibility of the Board on each Valuation Day in accordance with the principles set forth in the Placement Memorandum.

#### **48. Temporary suspension of the calculation of the Net Asset Value.**

48.1 The Board is authorised to temporarily suspend the calculation of the NAV and the issue, conversion and redemption of any class of shares in the following cases:

(a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such class from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Company attributable to a class quoted thereon; or

(b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Board as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such class would be impracticable; or

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of the Company attributable to such class or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such class; or

(d) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to any class cannot promptly or accurately be ascertained; or

(e) during any period when the Board is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the shares of such class or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition, of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange.

48.2 No shares shall be issued, converted or redeemed during such a suspension.

48.3 Where possible, all reasonable steps will be taken to bring any period of suspension to an end as soon as possible.

#### **49. Dividends.**

49.1 The annual General Meeting of Shareholders shall approve the profit allocation proposed by the Board in accordance with the allocations rules set out in the Placement Memorandum.

49.2 Subject to applicable law and the rights of the holders of any shares entitled to any priority, preference or special privileges, and to the terms of issue of any shares all dividends shall be declared and paid to the Shareholders in proportion to the amounts paid up (as to Accounting Par Value) on the shares held by them respectively. No amount paid on a share in advance of calls shall be treated for the purposes of this Article as paid on the share;

49.3 Subject to applicable law and the rights of the holders of any shares entitled to any priority, preference or special privileges, and to the terms of issue of any shares:

49.3.1 all dividends shall be declared and paid to the Shareholders in proportion to the amounts paid up (as to Accounting Par Value) on the shares held by them respectively. No amount paid on a share in advance of calls shall be treated for the purposes of this Article as paid on the share;

49.3.2 all dividends shall be apportioned and paid proportionately to the amounts paid up (as to Accounting Par Value) on the shares during any portion or portions of the period in respect of which the dividend is paid but if any share is issued on terms providing that it shall rank for dividend from a particular date, or *pari passu* as regards dividends with a share already issued, it shall rank accordingly.

49.4 In respect of each dividend to be paid by the Company, the Directors may determine a record date, and the dividend shall be payable to those persons registered as Shareholders at the close of business on the record date in respect of that dividend, and the amount payable to each Shareholder shall be determined by reference to the number of shares (or, where appropriate, the number of shares of the relevant class) registered in his name at that time.

49.5 The Directors shall lay before the Company in General Meeting a recommendation as to the amount (if any) which they consider should be paid by way of dividend, and the Company in General Meeting may declare the dividend to be paid, but such dividend shall not exceed the amount recommended by the Directors.

49.6 No dividend or interim dividend shall be paid otherwise than out of profits available for distribution in accordance with the provisions of applicable law.

49.7 No distribution may be made which would result in the capital of the Company to fall below the minimum capital required by the SIF Law.

49.8 No dividend, interim dividend or other moneys payable on or in respect of a share shall bear interest as against the Company.

**50. Interim dividends.** Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

(f) the Board draws up interim accounts;

(g) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(h) the decision to distribute interim dividends is made by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

In their report to the Board, the Auditors must verify whether the above conditions have been satisfied.

#### **51. Right to retain dividend in certain cases.**

51.1 The Directors may retain any dividend or other moneys payable on or in respect of a share on which the Company has a lien and may apply the same in or towards satisfaction of the debts, liabilities or engagements in respect of which the lien exists.

51.2 The Directors may retain the dividends payable upon shares in respect of which any person is, under the provisions as to the transmission of shares contained in these Articles, entitled to become a Shareholder, or which any person is

under those provisions entitled to transfer, until such person shall become a Shareholder in respect of such shares or shall transfer the same.

## **52. Method of payment of dividends.**

52.1 Any dividend or other money payable in respect of a share may be paid by cheque or warrant or similar financial instrument sent by ordinary post to the registered address of the person entitled. Every cheque or warrant or similar financial instrument shall be made payable to, or to the order of, the person or to such other person as the person entitled may in writing direct.

52.2 Any such dividend or other money may be paid by any other method (including by direct debit, bank transfer or otherwise electronically) which the Directors consider appropriate.

52.3 Payment by direct debit, bank transfer or otherwise electronically pursuant to Article 52.2 shall be made to the bank or other account of the person otherwise entitled to receive payment by cheque or warrant or similar financial instrument pursuant to this Article 52 details of which account have been provided to the Company in writing by the person entitled to receive the same, save in respect of payments through a relevant system which shall be made in such manner as is consistent with the facilities and requirements of the relevant system, including by the sending of an instruction to the operator of the relevant system to credit the cash memorandum account of the person entitled to receive payment or to such other person as the person or persons entitled may in writing direct.

52.4 The Company may cease to send any cheque or warrant or similar financial instrument (or to use any other method of payment) for any dividend payable in respect of a share if, in respect of at least two consecutive dividends payable on that share, the cheque or warrant or similar financial instrument has been returned undelivered or remains uncashed (or that other method of payment has failed), or after only one occasion if reasonable enquiries by the Company have failed to establish any new address of the registered holder, but, subject to the provisions of these Articles, shall recommence sending cheques or warrants or similar financial instruments (or using another method of payment) for dividends payable on that share if the person or persons entitled so request.

52.5 Payment by such cheque or warrant or similar financial instrument or the collection of funds from, or transfer of funds by, any bank or other person so authorised on behalf of the Company in accordance with such direct debit or bank transfer or by electronic means (including the making of a payment in accordance with the facilities and requirements of a relevant system) shall be an absolute discharge to the Company.

52.6 Payment by the Directors of any unclaimed dividend or other moneys payable on or in respect of a share into a separate account shall not constitute the Company a trustee in respect of it and any dividend unclaimed after a period of 12 years from the date of declaration of such dividend, or from the date such dividend becomes due for payment, shall be forfeited and shall revert to the Company.

**53. Distribution of assets in kind.** A General Meeting declaring a dividend may, upon the recommendation of the Directors, direct that it shall be satisfied wholly or partly by the distribution of specific assets (and, in particular, of paid up shares or debentures of any other company) and, where any difficulty arises in regard to the distribution, the Directors may (i) settle the same as they think fit and fix the value for distribution of any assets, (ii) determine that cash shall be paid to any Shareholder upon the basis of the value so fixed in order to adjust the rights of Shareholders and (iii) may vest any assets in trustees.

**54. Reserve fund.** Before recommending a dividend the Directors must set aside 5 per cent. of the annual net profits of the Company which shall be allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to 10 per cent. of the subscribed capital of the Company as stated in Article 4 hereof.

## **55. Fiscal year - Annual report.**

55.1 The financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year and the first financial year begins on the date of formation of the Company and ends on 31 December 2011.

55.2 The Company shall publish an annual report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned.

### **56 Auditor**

56.1 The accounting data contained in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the Board and remunerated by the Company.

56.2 The auditor shall fulfil the duties prescribed by the SIF Law.

**57. Inspection of accounting records.** Pursuant to the Company Law, the documentation listed under article 73 of the Company shall be open to the inspection of the Shareholders (not being Directors) at the office, 15 days before the annual General Meeting.

## **58. Custodian.**

58.1 The Company will enter Luxembourg bank which Law. into a meets custodian agreement with a the requirements of the SIF

58.2 In compliance with usual bank practices, the custodian may under its responsibility and in good faith, entrust part or all of the assets that are placed under its custody to other banking institutions or financial intermediaries.

58.3 The securities, cash and other permitted assets of the Company will be held in custody under the supervision of the custodian in accordance with the SIF Law.

**59. Failure in communication** The Company shall not be responsible for any failure in communication beyond its control. Any accidental failure to send any document or information to any person entitled to it under these Articles, or the non-receipt by any such person of such document or information, shall be disregarded.

**60. Indemnities, insurance and Funding of defence Proceedings.** The Company may indemnify any Director their affiliates as well as any officer and their heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been a Director, except in relation to matters in respect of which they may be finally declared to be liable for wilful misconduct, bad faith or gross negligence; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such act by means of wilful misconduct, in bad faith or gross negligence.

#### **61. Dissolution and Liquidation.**

61.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or more liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation, and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

61.2 The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them.

#### **62. Purpose.**

62.1 The purpose of the Company is to invest the funds available to it in any kind of assets eligible under the SIF Law and the Placement Memorandum with the aim of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of such assets.

62.2 The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

62.3 Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the SIF Law.

#### **63. Registered office.**

63.1 The Company's registered office is established in Luxembourg city, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the Board. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

63.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**64. Duration.** The Company is formed for an unlimited period."

#### *Estimated cost*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The deed having been read to the representative of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huitième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Applerigg limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company) régie par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social se situe à 105 Wigmore Street, London W1U 1QY, ayant le numéro de registre 4265943,

en sa qualité d'actionnaire unique de Stramongate S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant la qualité de fonds société d'investissement à capital fixe-fonds d'investissement spécialisé, dont le siège social se situe à 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.312 (la Société), représentée par Laure Mersch, avocate, avec adresse professionnelle à 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 14 Novembre 2011,

la Société a été constituée le 17 mai 2011, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 1954 du 25 août 2011. Depuis, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 18 mai 2011, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial numéro 1860 du 12 août 2011,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Applerigg Limited est l'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire Unique) et représente l'intégralité du capital social de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement de trente et un mille livres sterling (£ 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions sans valeur nominale;

III. L'Actionnaire Unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de diviser les trente-et-une (31) actions actuelles sous forme nominative, sans valeur nominale et représentant la totalité du capital social de la Société, en cinquante-cinq mille trois cent cinquante (55.350) actions sous forme nominative, sans valeur nominale.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'article 4.2 des statuts de la Société est modifié comme suit:

"La Société a un capital social de trente et un mille livres sterling (£ 31.000,-) divisé en cinquante-cinq mille trois cent cinquante (55.350) actions.

#### *Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, et/ou tout employé de Pictet & Cie (Europe) S.A., afin de procéder au nom et pour compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de modifier les Statuts et de procéder à leur refonte complète. Ceux-ci auront désormais la teneur suivante:

#### **1. Définitions et Interprétation.**

1.1 Dans les présents Statuts, les mots qui suivent ont le sens qui leur est conféré ci-dessous sauf en cas de contradiction avec le contexte:

Pair Comptable (Accounting Par Value): le Capital Social de la Société divisé par le nombre d'actions en circulation;

Statuts (Articles): les présents statuts, tels que ponctuellement modifiés par décision de l'Assemblée Générale;

Réviseurs d'Entreprise Agréés (Auditors): les réviseurs d'entreprise agréés actuels de la Société;

Bénéficiaire économique (Beneficial Owner): la personne physique ou les personnes pouvant exercer de manière ultime le contrôle des droits attachés à une action (en ce compris des actions sans droit de vote), que ce contrôle soit exercé par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes physiques, personnes morales ou autres entités et ces droits comprenant, de manière non exhaustive, les droits de vote, le droit de recevoir des dividendes et le droit de vendre ces actions;

dont le public a la propriété effective (beneficially held by the public): a le sens qui lui est conféré à l'article 447 de la CTA 2010;

Conseil d'Administration (Board): le conseil d'administration de la Société;

jour ouvré (business day): chaque jour où les banques sont ouvertes au Luxembourg, autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé;

jours francs (clear days): s'agissant d'une période de préavis, désigne cette période d'exclusion faite du jour où la notification est réputée avoir été reçue (ou le jour où elle a été reçue si cette date est antérieure) et du jour de la réunion ou assemblée;

Société Fermée (Close Company): a le sens qui lui est conféré à l'article 439 de la CTA 2010;

Société (Company): Stramongate S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant la qualité de société d'investissement à capital fixe - fonds d'investissement spécialisés;

société (company): s'entend de toute personne morale;

Loi sur les Sociétés (Company Law): la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Situation de Conflit (Conflict Situation): une situation dans laquelle un Administrateur a, ou est susceptible d'avoir, un intérêt direct ou indirect opposé, ou potentiellement opposé, aux intérêts de la Société, y compris en ce qui concerne l'exploitation d'un bien, d'une information ou d'une opportunité et que la Société puisse ou non tirer elle-même profit du bien, de l'information ou de l'opportunité, mais à l'exclusion des situations qu'il ne serait pas raisonnable de considérer comme susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêt;

CSSF: Commission de Surveillance du Secteur Financier;

CTA 2010: la loi britannique de 2010 relative à l'impôt sur les sociétés (United Kingdom Corporation Tax Act 2010);

Administrateurs (Directors): les administrateurs de la Société;

Membres de la Famille (Family Members): les descendants de Sir James Scott;

Loi de 2000 sur les Services et Marchés Financiers (Financial Services and Markets Act 2000): la loi britannique de 2000 sur les services et marchés financiers;

Actions de Constitution (Formation Shares): les trente et une actions émises en faveur du premier Actionnaire à la date de constitution;

Assemblée Générale (General Meeting): toute assemblée générale des Actionnaires;

Groupe (Group): la Société et ses filiales à la date considérée (et «membre du Groupe» (member of the Group) désigne chacune d'entre elles et indifféremment);

Demande d'Information (Information Request): demande des Administrateurs de révéler le détenteur direct ou le Bénéficiaire Économique de toute action avec ou sans droit de vote émise par la Société;

mois (month): un mois calendaire;

Valeur Nette d'Inventaire (Net Asset Value) ou VNI (NAV): s'agissant de la Société, la valeur de l'actif de la Société moins son passif, calculée conformément aux principes comptables adoptés par la Société à une date donnée;

Valeur Nette d'Inventaire par Action (Net Asset Value per Share): la Valeur Nette d'Inventaire de la Société divisée par le nombre d'Actions émises ou réputées émises à la fermeture des bureaux le Jour d'Évaluation concerné;

le siège (office): le siège social de la Société à la date considérée;

Mémorandum de Placement (Placement Memorandum): le mémorandum de placement relatif à la Société, y compris ses compléments, telle que ponctuellement modifié;

registre (register): le registre des Actionnaires que la Société a l'obligation de tenir;

action (share): une action sans valeur nominale du capital de la Société;

Capital Social (Share Capital): le montant total du prix de souscription payé par les Actionnaires pour les actions traité comme du capital moins le montant total du prix de souscription payé par les Actionnaires pour les actions précédemment rachetées qui était traité comme du capital;

Actionnaire (Shareholder): une personne enregistrée en tant que détenteur d'Actions, dont le nom figure dans le registre de la Société;

FIS (SIF): fonds d'investissement spécialisés;

Loi FIS (SIF Law): la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée;

filiale (subsidiary): s'agissant d'une entité, désigne une personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec cette entité ou les mêmes personnes physiques. Le terme contrôle (control) (ainsi que toute expression apparentée) désigne, en ce qui concerne une entité, la capacité à, directement ou indirectement:

(a) exercer la majorité des droits de vote des actionnaires de cette entité; ou

(b) nommer la majorité des membres du conseil d'administration de cette entité; ou

(c) déterminer la politique et la stratégie de cette entité;

Personne Américaine (US Person): un ressortissant ou un résident des États-Unis, une société de capitaux, une société de personnes ou toute autre entité créée aux États-Unis ou conformément aux lois des États-Unis, ou toute personne correspondant à la définition du terme «Personne Américaine» (United States Person) selon la Loi de 1933;

Jour d'Évaluation (Valuation Day): l'évaluation des actifs de chaque catégorie d'actions, le cas échéant, et le calcul de la VNI par action seront réalisés par le Conseil d'Administration ou par l'agent nommé à cette fin sous la surveillance du Conseil d'Administration, à la fréquence indiquée dans la le Memorandum de Placement, chacun de ces jours constituant un Jour d'Évaluation;

Investisseur Averti (Well-Informed Investor): un investisseur institutionnel, un investisseur professionnel ou un autre investisseur qui (1) a confirmé par écrit qu'il adhère au statut d'investisseur averti et (2) (i) investit au minimum cent vingt-cinq mille euros (125 000 €) (ou l'équivalent dans une autre devise) dans la Société; ou (ii) fait l'objet d'une évaluation réalisée par un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE, par une société d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE ou par une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE, attestant qu'il possède l'expertise, l'expérience et les connaissances nécessaires pour apprécier comme il convient un investissement dans la Société; et

an ou année (year): une année civile.

1.2 Dans les présents Statuts, sauf en cas de contradiction avec le contexte:

1.2.1 les références à l'accomplissement d'un acte (y compris la délivrance d'un accord ou d'une approbation, la prise d'une décision ou l'exercice d'une discrétion) par les Administrateurs s'entendent d'un acte accompli par les Administrateurs agissant par voie de résolution adoptée en bonne et due forme lors d'une réunion des Administrateurs, ou adoptée de toute autre manière autorisée par les présents Statuts;

1.2.2 les références à une «adresse» (address) en ce qui concerne une communication sous forme électronique s'entendent également des numéros ou adresses utilisés pour les besoins de cette communication;

1.2.3 les référence à un conflit d'intérêt s'entendent également d'un conflit d'intérêt et d'obligation et d'un conflit d'obligation;

1.2.4 les notifications, accords, approbations ou autres documents ou informations devant être remis par écrit peuvent être remis par écrit sous forme papier ou sous forme électronique, sauf disposition contraire expresse des présents Statuts;

1.2.5 les références au fait que des notifications, accords, approbations ou autres documents ou informations sont «signés» (signed) ou à une «signature» (signature) s'entendent également de l'apposition d'une signature manuscrite, d'un cachet ou d'une autre méthode (visant à leur donner effet) et, en cas de communication sous forme électronique, s'entendent également de l'apposition d'une signature électronique ou du nom de l'expéditeur sous une autre forme;

1.2.6 les références à une «bourse d'investissement reconnue» (recognised investment exchange) ont le sens qui leur est conféré à l'article 285(1) de la Loi de 2000 sur les Services et Marchés Financiers;

1.2.7 les mots dénotant le masculin s'entendent également du féminin et vice versa;

1.2.8 les mots dénotant le singulier s'entendent également du pluriel et vice versa;

1.2.9 les références à des personnes s'entendent également des sociétés et des associations sans personnalité morale;

1.2.10 les références à des sommes qui sont (ou ont été) payées au titre d'une action s'entendent également (lorsque le contexte le permet) des sommes créditées comme payées; et

1.2.11 toute phrase commençant par les termes «y compris» (including), «inclure» (include), «en particulier» (in particular) ou par des expressions apparentées est entendue comme illustrative et ne limite pas le sens des mots précédant ces termes.

1.3 Dans les présents Statuts:

1.3.1 les pouvoirs de délégation ne s'entendent pas dans un sens restrictif; l'interprétation la plus large leur est conférée;

1.3.2 aucun pouvoir de délégation n'est limité par l'existence d'un autre pouvoir de délégation ni, sauf disposition contraire expresse des termes de la délégation, par l'exercice de cet autre pouvoir de délégation ou de tout autre pouvoir de délégation; et

1.3.3 sauf disposition contraire expresse des termes de la délégation, la délégation d'un pouvoir n'exclut pas l'exercice simultané de ce pouvoir par un autre organe ou une autre personne alors autorisé à l'exercer aux termes des présents Statuts ou de toute autre délégation de ce pouvoir.

**2. Responsabilité limitée.** La responsabilité des Actionnaires au titre des dettes et des pertes de la Société n'est engagée qu'à concurrence des fonds qu'ils ont promis de lui apporter et de leurs autres engagements et obligations à l'égard de la Société liés à leur engagement de souscrire dans le capital de la Société. La responsabilité des Actionnaires n'est pas engagée au titre des dettes, passifs et obligations de la Société dépassant le montant des engagements susdits.

**3. Dénomination de la Société.** Il existe entre le premier souscripteur et tous ceux qui peuvent devenir les propriétaires d'actions émises ultérieurement, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant la qualité de société d'investissement à capital fixe - fonds d'investissement spécialisé, régie par la Loi sur les Sociétés et par la Loi FIS ainsi que par les présents Statuts, dénommée «Stramongate S.A.».

La dénomination de la Société peut être modifiée par décision de l'Assemblée Générale.

#### **4. Capital social.**

4.1 Le capital social de la Société est représenté par des actions sans valeur nominale entièrement libérées.

4.2 La Société est constituée avec un capital social de trente et un mille livres sterling (£ 31.000,-) divisé en trente et une (31) actions.

4.3 La Société procédera au rachat des Actions de Constitution immédiatement après l'émission d'autres actions à la date d'effet du concordat (scheme of arrangement) dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés, et le prix de souscription sera remboursé aux détenteurs de ces actions.

4.4 Le capital souscrit minimum de la Société, majoré des primes d'émission le cas échéant, est égal à l'équivalent d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-). Il est atteint dans le délai de douze (12) mois suivant la date à laquelle la Société a été agréée en tant que fonds d'investissement spécialisé conformément à la Loi FIS.

4.5 Le capital social de la Société est représenté par une seule catégorie d'actions. De nouvelles catégories d'actions pourront être créées conformément à la Loi sur les Sociétés.

4.6 Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte, le Conseil d'Administration est autorisé à:

4.6.1 procéder à une ou plusieurs augmentations du capital social actuel à concurrence de quatre cent cinquante millions de livres sterling (£ 450.000.000,), au moyen de l'émission de nouvelles actions supplémentaires, assorties de droits identiques à ceux des actions existantes;

4.6.2 limiter ou révoquer les droits préférentiels de souscription des actionnaires concernant les nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire les nouvelles actions; et

4.6.3 enregistrer par voie d'acte notarié chaque augmentation du capital social et modifier le registre des Actionnaires en conséquence.

Le capital social souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par voie de résolution des Actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des Statuts.

4.7 La Société peut convenir d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature composé de titres ou d'autres actifs, conformément aux conditions stipulées dans la Loi sur les Sociétés sous réserve que ces titres ou actifs sont conformes aux objectifs et à la stratégie d'investissement de la Société. Dans chacun de ces cas, les Reviseurs d'Entreprise Agréés remettent au Conseil d'Administration un rapport d'évaluation concernant les titres ou autres actifs constituant l'apport, conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Les frais encourus au titre d'un apport en nature de titres ou d'autres actifs admissibles sont supportés par le souscripteur concerné.

## **5. Pouvoir de procéder au rachat obligatoire des actions et à l'acquisition de ses propres actions.**

5.1 La Société peut acheter ses propres actions dans le respect des limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

5.2 Le Conseil d'Administration procédera au rachat obligatoire de toutes les actions d'un Actionnaire si celui-ci cesse d'être un Investisseur Averti, s'il est considéré ne pas être un Investisseur Averti ou s'il n'a pas prouvé sa qualité d'Investisseur Averti dans le délai de deux (2) jours ouvrés suivant l'émission d'actions en sa faveur.

5.3 Le Conseil d'Administration procédera au rachat obligatoire de toutes les actions d'un Actionnaire si le maintien de sa participation est susceptible de conduire la Société à enfreindre une loi ou un règlement important ou s'il est potentiellement susceptible d'entraîner un important inconvénient d'ordre fiscal, économique ou autre pour la Société ou pour un Actionnaire (autre qu'un Actionnaire dont les actions sont rachetées conformément au présent article 5.3) que ceux-ci n'auraient pas subi si cette personne n'avait pas été Actionnaire.

5.4 Le prix de rachat à payer pour chaque action ainsi rachetée est égal à la dernière Valeur Nette d'Inventaire par action disponible, réduite de 10%.

## **6. Émission et Souscription de nouvelles actions.**

6.1 La Société a le pouvoir d'attribuer et d'émettre des actions de son capital et d'accorder des droits de souscription de, ou de conversion de titres en, actions de son capital par suite de l'exercice de ces droits.

6.2 Seuls les investisseurs se conformant au statut d'Investisseur Averti peuvent souscrire des actions. La conformité par chaque souscripteur au statut d'Investisseur Averti sera vérifiée par le Conseil d'Administration ou par un agent auquel cette fonction a été déléguée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut assortir l'émission d'actions de conditions (y compris, sans limitation, la communication des informations que le Conseil d'Administration peut juger utiles) et fixer un niveau de souscription minimum. Les conditions auxquelles l'émission d'actions peut être soumise sont détaillées dans le Memorandum de Placement.

## **7. Actions sans droit de vote.**

7.1 Les Actionnaires de la Société ont décidé par voie de résolution adoptée lors d'une Assemblée Générale extraordinaire d'émettre des actions sans droit de vote au moyen de la conversion de certaines actions en actions sans droit de vote conformément aux articles 44, 45 et 67-1(1) et (2) de la Loi sur les Sociétés sous la condition suspensive que certaines conditions énoncées aux Articles 7.2 à 7.11 ci-dessous sont remplies.

7.2 Les actions dont le public a la propriété effective doivent représenter au moins trente-cinq pour-cent (35 %) des actions assorties de droits de vote de la Société à tout moment.

7.3 Dans le cas où

7.3.1 en l'absence d'application du présent Article 7.3 -il existerait à tout moment une violation de l'Article 7.2 ci-dessus telle que les actions dont le public a la propriété effective représenteraient moins de trente-cinq pour-cent (35 %) des actions assorties de droits de vote de la Société, alors un certain nombre d'actions dont le public n'a pas la propriété deviennent de plein droit des actions sans droit de vote sans qu'aucune autre intervention ne soit nécessaire de la part du Conseil d'Administration, des Actionnaires ou des détenteurs de ces actions (à l'exception de l'identification des actions sans droit de vote dans le registre des actions de la Société), de sorte que la part des actions assorties de droits de vote dont le public n'a pas la propriété effective est réduite à soixante-cinq pour cent (65 %) du capital social de la Société. Le nombre d'actions requalifiées en actions sans droit de vote est calculé conformément à l'Article 7.6 ci-dessous.

7.3.2 les Administrateurs font une Demande d'Information et l'information demandée n'est pas fournie à la Société endéans les 15 jours de la demande à la satisfaction raisonnable du Conseil alors toute action pour laquelle l'information n'a pas été fournie et qui n'est pas déjà une action sans droit de vote devient de plein droit une action sans droit de vote sans qu'aucune autre intervention ne soit nécessaire de la part du Conseil d'Administration, des Actionnaires ou des détenteurs de ces actions (à l'exception de l'identification des actions sans droit de vote dans le registre des actions de la Société).

7.4 Conformément à l'article 44 de la Loi sur les Sociétés, les actions sans droit de vote (i) ne peuvent jamais représenter plus de cinquante pour-cent (50 %) du capital social de la Société, (ii) confèrent de plein droit un droit à un dividende privilégié annuel égal à zéro virgule un pour-cent (0,1 %) de leur Pair Comptable et à une part des bénéfices de la Société au même titre que toutes les autres actions après paiement du dividende privilégié, et (iii) confèrent de plein droit un droit au remboursement de leur Pair Comptable avant le remboursement du Pair Comptable des autres actions en cas de liquidation de la Société.

7.5 Dès qu'ils viennent à leur connaissance qu'en l'absence de l'application de l'Article 7.3, il existerait une violation de l'Article 7.2 ci-dessus, la Société et les Actionnaires prennent immédiatement toutes les mesures raisonnables (ces mesures incluant l'organisation de cessions d'actions avec d'autres Actionnaires dans les meilleurs délais) afin de s'assurer que, dans l'hypothèse où les droits de vote de la Société n'ont pas été réduits conformément à l'Article 7.3 ci-dessus, les actions dont le public a la propriété effective représentent au moins trente-cinq pour-cent (35 %) des actions assorties de droits de vote de la Société.

7.6 Le nombre d'actions requalifiées en actions sans droit de vote conformément à l'Article 7.3.1 est calculé comme suit:

a - b

sachant que:

a = le nombre total d'actions émises avant la requalification de certaines des actions en actions sans droit de vote; et

b = le nombre total d'actions émises dont le public a la propriété effective divisé par 0,35;

Par exemple: si le nombre total d'actions émises avant la requalification est égal à 10 000 et que le nombre total d'actions assorties de droits de vote de la Société dont le public a la propriété effective est égal à 3.478, alors:

a = 10.000 et

b =  $3.478 / 0,35 = 9.937$ ;

alors, le nombre d'actions dont le public n'a pas la propriété effective qui sont requalifiées de plein droit en actions sans droit de vote est:

$10.000 - 9.937 = 63$  de sorte que:

le nombre d'actions dont le public n'a pas la propriété effective est ramené de 6.522 à 6.459;

le nombre total d'actions émises est égal à 9.937;

63 actions sans droit de vote sont émises; et le nombre d'actions dont le public a la propriété effective reste fixé à 3.478 (soit 35 % du total des actions en circulation).

7.7 Si une action est convertie en action sans droit de vote conformément à l'article 7.3.2 ou si une Demande d'Information est faite à un détenteur existant d'actions sans droit de vote conformément à l'article 7.3.2 et le nombre d'actions détenus par l'actionnaire dépasse 0.25% des actions de cette classe alors en circulation, nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, les Administrateurs peuvent refuser d'enregistrer le transfert de ces actions sans droit de vote à moins que ces actions sans droit de vote ne soient transférées à un tiers de bonne foi étranger au cédant.

7.8 Dès que les actions dont le public a la propriété effective représentent plus de trente-cinq pour-cent (35 %) du total cumulé des actions assorties de droits de vote et des actions sans droit de vote, les actions sans droit de vote qui ont été converties conformément à l'article 7.3.1 et pour lesquelles l'actionnaire n'est pas en défaut au regard des circonstances décrites à l'article 7.3.2 sont converties de plein droit en actions assorties de droits de vote sans qu'aucune intervention ne soit nécessaire de la part du Conseil d'Administration, des Actionnaires ou des porteurs de ces actions (à l'exception de l'identification des actions sans droit de vote dans le registre des actions de la Société), dans la plus grande mesure possible pour qu'un nombre aussi élevé que possible de ces actions sans droit de vote deviennent des actions assorties de droits de vote tout en respectant à tout moment l'obligation que les actions dont le public a la propriété effective représentent au moins trente-cinq pour-cent (35 %) des actions assorties de droits de vote de la Société. Afin d'écarter tout doute, cet article 7.8 ne s'applique pas aux actions sans droit de vote créées conformément à l'article 7.3.2.

7.9 Une action sans droit de vote qui est devenue une action sans droit de vote conformément à l'article 7.3.2 ci-dessus devient de plein une action assortie de droits de vote sans qu'aucune autre intervention ne soit nécessaire de la part du Conseil d'Administration, des Actionnaires ou des détenteurs de ces actions (à l'exception de l'identification des actions sans droit de vote dans le registre des actions de la Société) le jour ouvré suivant:

7.9.1 la transmission des informations demandées par les Administrateurs en ce qui concerne cette action sans droit de vote; ou

7.9.2 réception par la Société de la communication écrite que cette action a été transférée à un tiers de bonne foi étranger à l'actionnaire auquel la Demande d'Information a été faite.

7.10 Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, le nombre maximum d'actions sans droit de vote émises n'est à aucun moment supérieur à cinquante pour-cent (50 %) des actions alors émises de la Société.

7.11 Les actions sans droit de vote ne sont assorties d'aucun droit de vote et d'aucun droit d'assister aux assemblées des actionnaires en personne ou par procuration et, sauf disposition contraire du présent Article 7, confèrent les mêmes droits que les autres actions.

## **8. Commissions de souscription et Frais de courtage.**

8.1 La Société peut exercer le pouvoir de payer des commissions conféré par le Memorandum de Placement dans la plus grande mesure permise par le Memorandum de Placement et peut, à la discrétion des Administrateurs, satisfaire en tout ou partie à ses obligations de paiement de commissions au moyen de l'émission d'actions créditées comme entièrement libérées.

8.2 Lors d'une émission d'actions, la Société peut également payer les frais de courtage licites.

## **9. Fractions d'actions.**

9.1 Des fractions d'actions peuvent être émises jusqu'à la troisième (3<sup>e</sup>) décimale. Elles sont assorties de droit proportionnels à la fraction d'action qu'elles représentent, mais elles ne sont assorties d'aucun droit de vote sauf dans la mesure où leur nombre est tel qu'elles représentent une action entière, auquel cas elles confèrent le droit de vote correspondant.

9.2 Si un paiement effectué par un souscripteur entraîne l'émission d'une fraction d'action, cette fraction est inscrite dans le registre des Actionnaires. La fraction d'action ne confère pas de droit de vote mais, dans la mesure où la Société en décide ainsi, donne droit à une fraction correspondante du dividende ou des autres distributions. Le Conseil d'Administration peut toutefois décider de refuser l'émission de fractions d'actions pour l'ensemble ou pour certaines des catégories d'actions et prévoir que le montant correspondant à la fraction non émise reviendra à la Société et ne sera pas reversé au souscripteur.

**10. Actions en copropriété.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont détenues en copropriété ou si la propriété de ces actions est contestée, toutes les personnes faisant valoir un droit sur ces actions doivent désigner un mandataire unique pour représenter les porteurs des actions dans leurs rapports avec la Société. L'absence de désignation d'un mandataire entraînera la suspension de tous les droits attachés auxdites actions. De plus, s'agissant de co-Actionnaires, la Société se réserve le droit de verser les produits des cessions, distributions ou autres paiements au premier détenteur enregistré seulement, que la Société peut considérer comme le représentant de tous les codétenteurs, ou à tous les co-Actionnaires ensemble, à sa discrétion absolue.

## **11. Cession d'actions.**

11.1 Hors le cas prévu à l'article 7.7, les actions sont librement cessibles entre Investisseurs Avertis.

11.2 Toutes les cessions d'actions s'effectuent par voie d'acte papier revêtant la forme habituelle ou sous toute autre forme approuvée par les Administrateurs. L'acte de cession est signé par ou pour le compte du cédant et par ou pour le compte du cessionnaire.

11.3 Le cédant est réputé rester le détenteur des actions cédées jusqu'à ce que le nom du cessionnaire soit inscrit dans le registre au titre de ces actions.

11.4 Il n'est pas facturé de frais au titre de l'enregistrement d'une cession, d'un mandat ou de tout autre document ou instruction relatifs à ou concernant la propriété d'actions.

11.5 Les actes de cession enregistrés sont conservés par la Société, mais (sauf en cas de fraude) tout acte de cession que les Administrateurs refusent d'enregistrer est retourné aux personnes l'ayant déposé.

## **12. Pouvoir de refuser l'enregistrement des cessions.**

12.1 Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, refuser d'enregistrer une cession d'actions de toute catégorie qui ne sont pas intégralement libérées sous réserve que, lorsque ces actions sont admises à la cote d'une bourse d'investissement reconnue en vue de leur négociation, cette discrétion ne peut pas être exercée de manière à empêcher le déroulement normal des opérations portant sur les actions de cette catégorie.

12.2 Les Administrateurs peuvent également refuser d'enregistrer la cession d'une action, si l'acte de cession n'est pas déposé au siège ou en tout autre lieu que les Administrateurs peuvent désigner, accompagné des preuves que les Administrateurs peuvent raisonnablement demander afin d'établir le droit du cédant de procéder à la cession.

12.3 Les Administrateurs peuvent refuser d'enregistrer une cession d'actions si le cessionnaire n'a pas la qualité d'Investisseur Averti ou si l'une quelconque des exigences du droit applicable ou des présents Statuts n'est pas satisfaite.

12.4 Les Administrateurs peuvent refuser d'enregistrer un transfert d'actions sans droit de vote dans les circonstances décrites à l'article 7.7.

12.5 Si les Administrateurs refusent d'enregistrer une cession, ils envoient au cessionnaire une notification motivée de leur refus, dès que possible et dans tous les cas dans les deux (2) mois suivant la date à laquelle l'acte de cession a été déposé auprès de la Société.

### **13. Transmission d'actions.**

13.1 Si un Actionnaire décède, son représentant successoral est la seule personne reconnue par la Société comme ayant un droit sur les actions de ce dernier, mais aucune disposition des présents Statuts n'exonère la succession d'un détenteur décédé des engagements relatifs à une action détenu par ce dernier.

13.2 Après avoir produit la preuve que les Administrateurs peuvent demander, une personne ayant droit à une action en raison du décès ou de la faillite d'un Actionnaire ou de tout autre événement donnant lieu à une transmission par effet de la loi, peut choisir d'être enregistrée en tant qu'Actionnaire au titre de cette action ou de procéder à toute cession de l'action que l'Actionnaire concerné aurait pu effectuer.

13.3 Si la personne ayant un tel droit choisit d'être enregistrée personnellement en tant qu'Actionnaire, elle remet à la Société une notification à cet effet portant sa signature.

13.4 Dans chaque cas, les Administrateurs ont le droit de refuser ou de suspendre l'enregistrement comme si l'événement donnant lieu à la transmission n'était pas survenu et que la notification susmentionnée ou la cession constituait une cession effectuée par l'Actionnaire concerné.

13.5 Une personne ayant droit à une action en raison du décès ou de la faillite d'un Actionnaire, ou de tout autre événement donnant lieu à une transmission, a droit aux dividendes et autres avantages comme si elle était le détenteur enregistré de l'action, excepté qu'elle n'a pas le droit de recevoir une convocation ou d'exercer un droit conféré par la qualité d'Actionnaire au titre des Assemblées Générales, sauf et jusqu'à son enregistrement en tant qu'Actionnaire au titre de l'action, à moins que les Administrateurs n'en décident autrement.

13.6 À tout moment, les Administrateurs peuvent notifier à une telle personne de choisir d'être enregistrée personnellement comme Actionnaire ou de céder l'action à une autre personne et, si cette notification n'est pas suivie d'effet dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant sa remise, à l'expiration de ce délai les Administrateurs peuvent suspendre le paiement de l'ensemble des dividendes et des autres sommes payables au titre de cette action jusqu'à ce que les exigences contenues dans la notification aient été satisfaites.

### **14. Assemblée Générale.**

14.1 Chaque année, la Société tient une Assemblée Générale constituant son Assemblée Générale annuelle, en sus de toute autre assemblée tenue la même année, conformément à la Loi sur les Sociétés. L'Assemblée Générale annuelle se tient au siège ou en tout autre lieu situé dans la commune du siège, tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier vendredi de juin de chaque année à 11h00 (heure du Luxembourg). Si cette date n'est pas un jour ouvré, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

14.2 Chaque fois qu'ils le jugent utile, les Administrateurs peuvent convoquer une Assemblée Générale. Ils sont par ailleurs obligés de convoquer une Assemblée Générale en cas de requête présentée conformément à la Loi sur les Sociétés.

14.3 Si, à tout moment, il ne se trouve pas au Grand-duché de Luxembourg des Administrateurs présents et capables d'agir en nombre suffisant pour constituer le quorum, les Administrateurs présents au Grand-duché de Luxembourg et capables d'agir ou, en l'absence de tels Administrateurs, deux Actionnaires, détenant au moins dans l'ensemble cinq pour-cent (%) du capital social de la Société, peuvent convoquer une Assemblée Générale selon des modalités aussi proches que possible de celles des Assemblées Générales convoquées par les Administrateurs, et lors d'une telle assemblée la Société a le pouvoir d'élire des Administrateurs.

14.4 Dans le cas d'une Assemblée Générale convoquée par suite d'une requête, sauf si cette assemblée a été convoquée par les Administrateurs, il n'est délibéré d'aucune autre question que celles qui sont indiquées comme objet de l'assemblée dans la requête.

### **15. Convocation aux Assemblées Générales.**

15.1 Il est remis une convocation à chaque Assemblée Générale conformément à la Loi sur les Sociétés.

15.2 Toute Assemblée Générale est convoquée par voie de convocation remise par courrier recommandé au moins huit (8) jours francs avant la date de l'assemblée.

15.3 Chaque convocation à une Assemblée Générale est remise à tous les Actionnaires inscrits dans le registre à la fermeture des bureaux au jour fixé par les Administrateurs, et au plus tôt vingt-et-un (21) jours avant la date d'expédition de la convocation à l'assemblée.

15.4 Si tous les Actionnaires ayant le droit de voter sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

## **16. Président et quorum des Assemblées Générales.**

16.1 Les Administrateurs élisent un président en leur sein. Le président des Administrateurs préside chaque Assemblée Générale en qualité de président. S'il n'est pas présent à une assemblée dans les quinze (15) minutes suivant l'heure fixée pour celle-ci ou s'il ne consent pas à agir en qualité de président, les Administrateurs présents choisissent l'un de leurs membres présents pour agir en tant que président et, si un seul Administrateur est présent et consent à agir, il est président ou si aucun Administrateur n'est présent et consentant à agir, les Actionnaires choisissent comme président l'un de leurs membres (présents ou représentés par un mandataire agissant en vertu d'une procuration ou (s'il s'agit d'un Actionnaire personne morale) d'un fondé de pouvoir).

16.2 Tant que le quorum des Actionnaires n'est pas réuni à une Assemblée Générale, il n'est délibéré d'aucune question à l'exception de la désignation d'un président de l'assemblée.

16.3 Sauf disposition contraire de la Loi sur les Sociétés ou des présentes, les résolutions d'une assemblée des Actionnaires convoquée en bonne et due forme sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées valablement.

16.4 L'Assemblée Générale ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représentée à l'assemblée et que l'ordre du jour indique les modifications proposées des Statuts ainsi que le texte des modifications proposées touchant à l'objet ou à la forme de la Société.

16.5 Tout changement de nationalité de la Société et toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société nécessitent l'accord unanime des Actionnaires.

## **17. Prorogation des Assemblées Générales.**

17.1 Si le quorum n'est pas réuni dans les quinze (15) minutes suivant l'heure fixée pour une Assemblée Générale ordinaire, ou tout intervalle plus long que le Président de l'assemblée peut juger utile de laisser s'écouler, ou si le quorum cesse d'être réuni au cours de l'assemblée, les Administrateurs prorogent l'assemblée au même jour quatre (4) semaines plus tard ou, si cette date n'est pas un jour ouvré, au jour ouvré suivant et aux mêmes lieu et heure.

17.2 Les Administrateurs prorogent une Assemblée Générale ordinaire au même jour quatre (4) semaines plus tard ou, si cette date n'est pas un jour ouvré, au jour ouvré suivant et aux mêmes lieu et heure, à la demande des Actionnaires présents à l'assemblée représentant au moins un cinquième du capital de la Société.

17.3 Si le quorum requis aux termes de la Lois sur les Sociétés pour une Assemblée Générale convoquée aux fins de la modification des Statuts n'est pas réuni, une deuxième Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée par des annonces insérées deux (2) fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces annonces doivent reproduire l'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

17.4 Dans chaque cas prévu aux Articles 17.1, 17.2, 17.3 ou par la loi, la deuxième assemblée a le droit d'adopter des résolutions définitives quel que soit le capital représenté, tant que deux actionnaires sont présents ou représentés et sous réserve qu'en cas de modification des Statuts, les résolutions doivent être adoptées à la majorité des deux-tiers au moins des voix exprimées.

## **18. Assemblée Générales tenues en plusieurs lieux.**

18.1 Les Administrateurs peuvent décider par voie de résolution de permettre aux personnes habilitées à assister à une Assemblée Générale de le faire au moyen de leur présence et participation simultanée en un lieu de réunion secondaire où que ce soit dans le monde. Les Actionnaires présents ou représentés sur les lieux de réunion secondaires sont pris en compte pour le quorum de l'Assemblée Générale en question et ils ont le droit d'y voter, et l'assemblée est dûment constituée et ses délibérations sont valables si le président de l'assemblée a l'assurance que des installations adéquates sont disponibles pendant toute la durée de l'Assemblée Générale afin d'assurer que les Actionnaires présents sur tous les lieux de réunion sont en mesure de:

18.1.1 participer aux délibérations pour lesquelles l'assemblée a été convoquée;

18.1.2 entendre et voir toutes les personnes qui s'expriment (au moyen de microphones, haut-parleurs, matériels de communication audiovisuelle, moyens électroniques ou autres) sur le lieu de réunion principal et sur les lieux de réunion secondaires; et

18.1.3 être entendues et vues par toutes les autres personnes ainsi présentes de la même manière.

Le président de l'assemblée est présent sur le lieu de réunion principal indiqué dans la convocation à l'assemblée, et l'assemblée est réputée se tenir en ce lieu de réunion principal.

18.2 S'il apparaît au président de l'assemblée que les installations sur le lieu de réunion principal ou sur un lieu de réunion secondaire sont devenues inadéquates aux fins visées à l'Article 18.1, le président peut alors, sans l'accord de l'assemblée, interrompre ou proroger l'Assemblée Générale au même jour quatre (4) semaines plus tard ou, si cette date n'est pas un jour ouvré, au jour ouvré suivant et aux mêmes lieu et heure. Toutes les délibérations de l'Assemblée Générale jusqu'à l'heure de l'ajournement sont valables.

18.3 Pour les besoins du présent Article 18, le droit d'un Actionnaire de participer aux délibérations d'une Assemblée Générale inclut le droit de s'exprimer, de voter à main levée, de demander un vote au scrutin secret ou de se joindre à une demande à cet effet, de voter au scrutin secret, de se faire représenter et d'avoir accès à tous les documents dont le droit applicable ou les présents Statuts imposent la mise à disposition à l'assemblée.

## **19. Vote des Assemblée Générales.**

19.1 Lors d'une Assemblée Générale, il est statué sur chaque question au moyen d'un vote à main levée conformément aux règles stipulées à l'article 21 sauf si (avant qu'une résolution soit soumise au vote à main levée, ou au moment de la déclaration du résultat du vote à main levée) un vote au scrutin secret est ordonné par le président de l'assemblée ou requis par:

19.1.1 au moins (5) cinq Actionnaires présents ou représentés et habilités à voter; ou

19.1.2 un ou plusieurs Actionnaires présents ou représentés, représentant au moins un dixième du total des droits de vote de tous les Actionnaires habilités à voter sur la résolution en question; ou

19.1.3 un ou plusieurs Actionnaires présents ou représentés, détenant des actions de la Société conférant le droit de voter sur la résolution en question, la somme cumulée payée au titre de ces actions étant égale ou supérieure à dix pour-cent (10 %) de la somme totale payée au titre de toutes les actions conférant ce droit.

19.2 La requête de vote au scrutin secret peut être retirée avec l'accord du président et, dans le cas où elle est retirée après un vote à main levée sur la résolution en question, le résultat du vote à main levée reste valable.

19.3 Une déclaration du président annonçant qu'une résolution a été adoptée ou rejetée, ou adoptée ou rejetée à une majorité particulière, et une inscription à cet effet dans le registre des procès-verbaux de la Société, constitue la preuve concluante de ces faits, sans qu'il soit nécessaire de rapporter la preuve du nombre ou de la proportion des voix enregistrées pour ou contre cette résolution.

19.4 Tout Actionnaire peut voter en utilisant les bulletins fournis à cet effet par la Société (le cas échéant). Les bulletins de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée, ainsi que le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le bulletin doit comporter trois cases permettant de voter pour ou contre la résolution ou de s'abstenir. Les Actionnaires doivent retourner les bulletins de vote au siège. Seuls les bulletins de vote reçus avant l'Assemblée Générale sont pris en compte pour le calcul du quorum. Les bulletins de vote n'indiquant ni intention de vote ni abstention sont nuls.

## **20. Modification des résolutions lors des Assemblées Générales.**

20.1 Si une modification est proposée concernant une résolution en cours de discussion mais que le président de l'assemblée décide de bonne foi que cette modification est irrecevable, la validité des délibérations portant sur le fond de la résolution ne sera pas remise en cause en cas d'erreur frappant cette décision.

20.2 En cas de résolution proposée en bonne et due forme en tant que résolution spéciale, aucune modification de cette résolution (à l'exception d'une modification destinée à corriger une erreur flagrante) ne peut être examinée ou mise aux voix.

20.3 En cas de résolution proposée en bonne et due forme en tant que résolution ordinaire, aucune modification de cette résolution (à l'exception d'une modification destinée à corriger une erreur flagrante) ne peut être examinée ou mise aux voix sauf si, au moins quarante-huit (48) heures avant l'heure fixée pour l'assemblée ou l'assemblée prorogée à laquelle cette résolution ordinaire doit être proposée, une notification écrite faisant état des termes de la modification et de l'intention de la proposer a été déposée au siège ou si le président décide en toute discrétion qu'elle peut être examinée ou mise aux voix.

## **21. Vote au scrutin secret.**

21.1 Si un vote au scrutin secret est ordonné ou requis en bonne et due forme, il peut être effectué immédiatement ou (sous réserve des dispositions de l'Article 21.2) à tous autres date, heure (mais pas plus de trente (30) jours après l'ordre ou la requête à cet effet) et lieu et de la manière que le président de l'assemblée peut ordonner, et le résultat de ce vote au scrutin secret est réputé constituer la résolution de l'assemblée à laquelle le vote au scrutin secret a été ordonné ou requis. Sous réserve que les date, heure et lieu auxquels le vote au scrutin secret doit avoir lieu ont été déclarés par le président lors de l'assemblée à laquelle le vote au scrutin secret a été ordonné ou requis, il n'est pas nécessaire de donner notification d'un vote au scrutin secret qui n'est pas effectué immédiatement.

21.2 Un vote au scrutin secret requis en vue de l'élection d'un président de l'assemblée ou concernant une question de prorogation est exécuté immédiatement. Il n'est pas nécessaire d'attendre l'exécution du vote au scrutin secret pour statuer sur toute autre question que celle pour laquelle le vote au scrutin secret a été requis.

## **22. Voix des Actionnaires.**

22.1 Sous réserve des dispositions particulières des présents Statuts et des conditions particulières applicables aux droits de vote attachés aux actions à ce jour:

22.1.1 lors d'un vote à main levée chaque Actionnaire (s'agissant d'une personne physique) présent ou (s'agissant d'un Actionnaire personne morale) représenté par un fondé de pouvoir et chaque mandataire dûment nommé en vertu d'une procuration habilités à par un ou plusieurs Actionnaires voter sur la résolution concernée disposent d'une détiennent; voix pour chaque action qu'ils détiennent;

22.1.2 lors d'un vote au scrutin secret, chaque Actionnaire (s'agissant d'une personne physique) présent ou représenté par un ou plusieurs mandataires dûment nommés en vertu d'une procuration ou (s'agissant d'un Actionnaire personne morale) représenté par un fondé de pouvoir ou par un ou plusieurs mandataires dûment nommés en vertu d'une procuration dispose d'une voix pour chaque action qu'il détient.

22.2 Lors d'un vote au scrutin secret:

22.2.1 les voix peuvent être exprimées en personne ou par procuration;

22.2.2 une personne ayant droit à plusieurs voix n'est pas tenue d'utiliser toutes ses voix, ou d'utiliser toutes les voix qu'elle exprime, dans le même sens.

22.3 Lors d'un vote à main levée ou d'un vote au scrutin secret, un Actionnaire incapable de gérer et d'administrer ses biens et ses affaires en raison d'un trouble mental ou autre peut voter par l'intermédiaire de son tuteur ou de toute autre personne nommée pour agir pour son compte par une juridiction compétente. Lors d'un vote au scrutin secret, cette personne peut voter par procuration sous réserve que les preuves que les Administrateurs peuvent demander afin d'établir le pouvoir de la personne prétendant voter ont été remises à l'adresse ou au lieu (y compris un numéro) et dans le délai requis par l'Article 25.1 pour les procurations. Ces preuves accompagnent la procuration à laquelle elles se rapportent ou indiquent clairement la procuration à laquelle elles se rapportent.

22.4 Un Actionnaire n'a le droit de voter à une Assemblée Générale, dans le cadre d'un vote à main levée ou au scrutin secret (en personne ou par procuration), que si tous les appels de fonds ou autres sommes qu'il doit alors payer au titre des actions de la Société qu'il détient ont été payés.

22.5 En cas d'objection quant à la qualité d'une personne ou d'allégation de prise en compte de voix qui n'auraient pas dû être prises en compte ou de non-prise en compte de voix qui auraient dû être prises en compte, l'objection ou l'allégation n'entache pas la décision prise sur une résolution sauf si elle est soulevée lors de l'assemblée ou assemblée prorogée à laquelle les voix contestées sont exprimées ou soumises ou à laquelle est survenue l'erreur alléguée. Toute objection ou allégation soulevée dans les délais prescrits est adressée au président de l'assemblée, dont la décision est définitive et sans appel.

**23. Fondés de pouvoir des personnes morales.** Une société qui est un Actionnaire peut, par voie de résolution de ses administrateurs ou d'un autre organe dirigeant, autoriser une ou plusieurs personnes à agir pour la représenter en qualité de fondé(s) de pouvoir lors d'une assemblée de la Société, ou lors d'une assemblée d'une catégorie d'Actionnaires.

#### **24. Désignation d'un mandataire en vertu d'une procuration.**

24.1 Un mandataire est nommé par écrit:

24.2 en complétant et en remettant le formulaire de procuration habituel ou courant, ou tout autre formulaire susceptible d'être approuvé par les Administrateurs occasionnellement, signé:

24.2.1 par la main du mandant; ou

24.2.2 si le mandant est un Actionnaire personne morale, par la main d'un dirigeant dûment habilité de l'Actionnaire personne morale; ou

24.2.3 par la main du représentant dûment habilité mandant visé aux Articles 24.2.1 ou 24.2.2; ou d'un

24.3 de toute autre manière, et sous réserve des termes et conditions (y compris en matière de sécurité) que les Administrateurs déterminent occasionnellement (y compris sous forme électronique),

sous réserve que tout formulaire de procuration prévoit le vote pour ou contre les résolutions qui seront proposées à l'assemblée à laquelle le mandataire doit voter.

24.4 Toute personne peut être nommée mandataire. Un mandataire n'est pas nécessairement un Actionnaire.

24.5 La nomination d'un mandataire pour voter sur une question à une assemblée de la Société, autorise celui-ci à requérir ou à se joindre à une requête de vote au scrutin secret concernant cette question.

24.6 Une voix exprimée ou un acte accompli conformément aux termes d'une procuration est valable nonobstant le décès ou l'aliénation mentale du mandant, ou la révocation de la procuration ou du pouvoir en vertu duquel la procuration a été signée, ou la cession de l'action pour laquelle la procuration est accordée, sauf si une notification écrite du décès, de l'aliénation mentale, de la révocation ou de la cession a été reçue par la Société au siège (ou en tout autre lieu susceptible d'être indiqué pour la remise de la procuration ou dans la note accompagnant la convocation à l'assemblée) au moins une (1) heure avant le début de l'assemblée ou de l'assemblée prorogée ou du vote au scrutin secret lors duquel/delaquelle la voix a été exprimée ou l'acte accompli.

#### **25. Remise des procurations.**

25.1 La procuration désignant un mandataire:

25.1.1 s'il s'agit d'un acte sous forme papier, est remise au siège (ou à toute autre adresse ou en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg susceptible d'être indiqué à cette fin ou dans la note accompagnant la convocation à l'assemblée) au moins quarante-huit (48) heures avant l'heure fixée pour l'assemblée ou l'assemblée prorogée à laquelle la personne nommée dans l'acte est autorisée à voter; ou

25.1.2 s'il s'agit d'un acte sous forme électronique, est communiquée de manière à être remise à une adresse ou en un lieu (y compris un numéro) indiqué dans la convocation à l'assemblée (ou dans une procuration envoyée, ou une invitation électronique à nommer un mandataire remise, par ou pour le compte de la Société en ce qui concerne l'assemblée) au moins quarante-huit (48) heures avant l'heure fixée pour l'assemblée ou l'assemblée prorogée à laquelle la personne nommée dans l'acte se propose de voter; ou

25.1.3 s'il s'agit d'un vote au scrutin secret tenu plus de quarante-huit (48) heures après avoir été requis, est remise conformément aux Articles 25.1.1 ou 25.1.2 (selon le cas) au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée pour la tenue du vote au scrutin secret; ou

25.1.4 s'il s'agit d'un vote au scrutin secret qui n'a pas été effectué immédiatement mais tenu au plus tard quarante-huit (48) heures après avoir été requis, est remise au président, à un Administrateur ou au scrutateur lors de l'assemblée à laquelle le vote au scrutin secret a été requis.

25.2 Les Administrateurs ont toute discrétion pour déterminer ponctuellement que pour calculer les délais visés à l'Article 25.1 il n'est pas tenu compte de toute partie d'un jour qui n'est pas un jour ouvré.

25.3 Si la procuration est signée en vertu d'un mandat ou d'un autre pouvoir, ce mandat ou cet autre pouvoir (ou sa copie certifiée conforme au document original par un notaire) est également remis à l'adresse ou au lieu (y compris un numéro) et dans le délai prescrit à l'Article 25.1 relatifs aux procurations. Ce mandat ou cet autre pouvoir (ou sa copie certifiée conforme) accompagne la procuration à laquelle il se rapporte ou indique clairement la procuration à laquelle il se rapporte.

25.4 Une procuration qui n'est pas remise d'une manière permise à l'Article 25.1 est traitée comme nulle. Une procuration électronique qui, selon la Société, contient un virus informatique, n'est pas acceptée par la Société et est nulle.

25.5 Une procuration se rapportant à une assemblée ayant été remise une fois d'une manière permise à l'Article 25.1 reste valable pour toute prorogation de cette assemblée.

25.6 Une procuration se rapportant à plusieurs assemblées (prorogations incluses) ayant été remise une fois d'une manière permise à l'Article 25.1 pour les besoins d'une assemblée, n'a pas besoin d'être remise de nouveau aux fins des assemblées ultérieures auxquelles elle se rapporte.

25.7 Dans le cas où plusieurs procurations se rapportant à la même action sont remises d'une manière permise par l'Article 25.1 pour les besoins d'une seule et même assemblée, la procuration remise ou reçue la dernière (que ce soit sous forme électronique ou non) l'emporte pour conférer à la personne qu'elle désigne le pouvoir d'assister à l'assemblée et de voter.

25.8 La remise d'une procuration n'interdit pas à un Actionnaire d'assister à l'assemblée ou à toute assemblée prorogée ni d'y voter.

## **26. Administrateurs.**

26.1 Sauf et jusqu'à décision contraire des Actionnaires réunis en Assemblée Générale, le nombre d'Administrateurs n'est pas inférieur à cinq (5), dont au moins deux (2) Membres de la Famille. Les Administrateurs constituent le Conseil d'Administration.

26.2 L'Assemblée Générale nomme les Administrateurs, et fixe leur nombre et leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Le mandat des Administrateurs ne peut pas dépasser une durée de six (6) ans renouvelables.

26.3 À chaque assemblée générale annuelle tenue après les deux premières années suivant la date d'adoption des présents Statuts, tous les Administrateurs se retirent. Tout Administrateur sortant est rééligible.

26.4 Les Actionnaires peuvent décider de nommer des Administrateurs de deux catégories différentes: les administrateurs dirigeants et les administrateurs non dirigeants. Cette classification des dirigeants est consignée en bonne et due forme dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et la catégorie à laquelle les Administrateurs appartiennent sera précisée.

26.5 Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de soumise à cette mission. Ce représentant permanent est mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

26.6 Si le représentant permanent n'est pas en mesure de s'acquitter de sa mission, la personne morale doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

26.7 Un Administrateur n'est pas obligé de détenir des actions. Nonobstant le fait qu'il n'est pas Actionnaire, un Administrateur a le droit de recevoir une convocation à toutes les Assemblée Générales de la Société ainsi qu'à toutes les Assemblée Générales distinctes des détenteurs d'une catégorie d'actions du capital de la Société. Il a également le droit d'y assister et de s'y exprimer.

## **27. Pouvoirs et Missions des administrateurs.**

27.1 Les Administrateurs gèrent l'activité de la Société et peuvent exercer tous les pouvoirs de la Société qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale, sous réserve des dispositions des présents Statuts et du droit applicable.

27.2 Conformément au principe de la diversification des risques, le Conseil d'Administration a le pouvoir de définir les politiques et stratégies d'investissement de la Société ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société, dans le respect des limites stipulées par le Conseil d'Administration conformément à la législation et à la réglementation applicables.

27.3 Les pouvoirs généraux conférés aux Administrateurs par les Articles 27.1 et 27.2 ne sont pas considérée comme limités ou restreints par un quelconque pouvoir conféré aux Administrateurs par un autre Article.

## **28. Convocation aux réunions des Administrateurs.**

28.1 Le président ou deux (2) Administrateurs peuvent convoquer une réunion du Conseil d'Administration à tout moment.

28.2 La convocation à une réunion du Conseil d'Administration est réputée dûment remise à un Administrateur si elle lui est remise en personne (y compris par téléphone) ou de vive voix ou par écrit à sa dernière adresse connue ou à toute autre adresse qu'il aura communiquée à la Société à cette fin.

## **29. Délibérations des Administrateurs.**

29.1 Les Administrateurs peuvent se réunir au lieu indiqué dans la convocation, en principe Luxembourg, en vue d'expédier les affaires, de proroger ou de régler leurs réunions comme ils l'entendent. Sauf décision contraire, trois (3) Administrateurs constituent le quorum. Une réunion des Administrateurs à laquelle le quorum est réuni a compétence pour exercer tous les pouvoirs et discrétions que les Administrateurs peuvent exercer actuellement.

29.2 Un Administrateur peut mandater un autre Administrateur en vue de se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration.

29.3 Les résolutions du Conseil d'Administration sont adoptées valablement à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés. Le président dispose d'une voix prépondérante en cas de partage des voix. Les résolutions du Conseil d'Administration sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion, ou par le secrétaire (le cas échéant).

29.4 Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par téléphone ou par visioconférence, ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les participants de la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation par de tels moyens est réputée équivalente à la participation en personne à une réunion convoquée en bonne et due forme.

29.5 Un Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération exécutée autrement que dans le cours normal de l'activité, est tenu d'en prévenir le Conseil d'Administration et de faire mentionner sa déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part aux délibérations concernant cette opération. Il est spécialement rendu compte de l'opération concernée aux Actionnaires à la prochaine Assemblée Générale, avant tout vote sur cette question.

**30. Président des Administrateurs.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président choisi en son sein et peut choisir un secrétaire qui n'est pas nécessairement Administrateur et qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales.

**31. Décisions écrites signées par tous les Administrateurs.** Une résolution écrite signée par tous les Administrateurs actuellement habilités à recevoir une convocation aux réunions des Administrateurs a le même effet, à toutes fins, qu'une résolution des Administrateurs adoptée lors d'une réunion convoquée et tenue en bonne et due forme. Une telle résolution peut consister en plusieurs documents identiques, chacun signé par un ou plusieurs Administrateurs. Il n'est pas nécessaire qu'une telle résolution soit signée par un Administrateur suppléant si elle est signée par l'Administrateur qui l'a nommé et il n'est pas nécessaire qu'elle soit signée par l'Administrateur si elle a été signée par son suppléant. Une telle résolution est annexée ou jointe au registre des procès-verbaux des Administrateurs.

## **32. Autorisation des conflits d'intérêt des Administrateurs.**

32.1 Lorsqu'une Situation de Conflit survient, les Administrateurs peuvent autoriser cette Situation de Conflit par une résolution des Administrateurs prise conformément aux présents Statuts.

32.2 Une autorisation accordée aux fins du présent Article 32 ne prend effet que si:

32.2.1 les conditions de quorum de toute réunion à laquelle la Situation de Conflit est autorisée sont remplies sans prendre en compte l'Administrateur concerné ou tout autre Administrateur concerné par la Situation de Conflit; et

32.2.2 la Situation de Conflit a été autorisée sans que cet Administrateur ne vote ou aurait été autorisée si sa ou ses voix n'avaient pas été prises en compte.

32.3 Au moment de l'autorisation, ou à toute date ultérieure, les Administrateurs peuvent imposer des limites ou des conditions ou accorder l'autorisation à des termes (dans chaque cas) qu'ils jugent utiles et raisonnables compte tenu de la situation, y compris ce qui suit:

32.3.1 un Administrateur n'est pas tenu de divulguer ou d'utiliser dans l'intérêt de la Société une information confidentielle concernant un tiers obtenue autrement qu'en sa qualité d'Administrateur, lorsque cette divulgation ou utilisation constituerait un abus de confiance;

32.3.2 aucun Administrateur, du fait de sa qualité d'Administrateur ou des actes accomplis en tant qu'Administrateur, n'est tenu de rendre compte à la Société des rémunérations ou autres avantages reçus d'un tiers en conséquence de la Situation de Conflit;

32.3.3 aucun Administrateur n'est tenu ni n'a le droit de prendre part aux parties des réunions des Administrateurs pendant lesquelles il est débattu de questions auxquelles la Situation de Conflit se rapporte; et

32.3.4 aucun Administrateur n'a le droit de recevoir de documents relatifs à, ou concernant, des questions auxquelles la Situation de Conflit se rapporte.

32.3.5 Sous réserve de ces limites, conditions ou termes, toute autorisation accordée par les Administrateurs est réputée accordée dans la plus grande mesure permise par la Loi sur les Sociétés.

32.4 Toute autorisation accordée aux fins du présent Article peut être révoquée ou modifiée à tout moment à la discrétion absolue des Administrateurs.

32.5 Un Administrateur ne fait pas défaut aux obligations envers la Société mises à sa charge par l'article 57 de la Loi sur les Sociétés ou autrement du fait de tout acte accompli ou omis conformément aux dispositions du présent Article ou aux termes d'une autorisation accordée par les Administrateurs en vertu du présent Article.

### **33. Possibilité de cumul des fonctions des Administrateurs.**

33.1 Sous réserve des dispositions des présents Statuts et du droit applicable, et sous réserve de la déclaration aux Administrateurs de la nature et de l'étendue de son intérêt s'il y est tenu par les présents Statuts et par le droit applicable:

33.1.1 un Administrateur est autorisé à occuper tout poste ou toute fonction rémunératrice au sein de la Société conjointement au mandat d'Administrateur, pour la période et aux conditions de rémunération et autres que les Administrateurs peuvent déterminer;

33.1.2 un Administrateur ou une société ou personne morale dans laquelle il a un intérêt est autorisé à agir à titre professionnel pour la Société et cet Administrateur ou cette société ou personne morale a le droit de percevoir une rémunération au titre de ses services professionnels comme s'il n'était pas Administrateur, sous réserve que ni un Administrateur ni une telle société ou personne morale ne n'agisse en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé; et

33.1.3 un Administrateur est autorisé à être ou devenir administrateur ou autre dirigeant ou préposé de, ou à avoir un autre intérêt dans, toute autre entité mise en valeur par la Société ou dans laquelle la Société peut avoir un intérêt quelconque et (en l'absence d'accord contraire) est tenu de rendre compte à la Société des émoluments ou autres avantages qu'il a perçus ou peut percevoir en tant qu'administrateur, ou dirigeant ou préposé de cette autre société ou qui proviennent de son intérêt dans celle-ci.

33.2 Un Administrateur n'a pas besoin d'une autorisation distincte des Administrateurs conformément à l'Article 32 pour les affaires couvertes par le présent Article 33, bien que les Administrateurs puissent à tout moment imposer au sujet de ces affaires les limites, conditions ou termes qu'ils jugent (dans chaque cas) utiles et raisonnables compte tenu de la situation.

33.3 Un Administrateur ne fait pas défaut aux obligations envers la Société mises à sa charge par l'article 57 de la Loi sur les Sociétés ou autrement du fait de tout acte accompli ou omis ou de toute rémunération ou tout autre avantage qu'il a perçu ou peut percevoir conformément aux dispositions du présent Article 33.

### **34. Déclaration des intérêts des Administrateurs.**

34.1 Un Administrateur qui a un intérêt direct ou indirect quel qu'il soit dans:

34.1.1 une opération ou un accord proposé avec la Société ; ou

34.1.2 une opération ou un accord conclu par la Société

déclare la nature et l'étendue de son intérêt aux autres Administrateurs conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et du présent Article 34.

34.2 Pour les besoins du présent Article 34, un Administrateur est réputé avoir un intérêt dans toute opération ou tout accord dans lequel une personne qui lui est liée a un intérêt direct ou indirect.

### **35. Limites applicables au vote des Administrateurs et à leur prise en compte pour le quorum.**

35.1 Sauf disposition contraire du présent Article 35, un Administrateur ne vote pas sur une résolution des Administrateurs se rapportant à une opération ou un accord au titre duquel il est tenu de déclarer un intérêt conformément à l'Article 34. Il n'est pas non plus pris en compte pour le quorum requis pour une telle résolution.

35.2 Sous réserve des limites, conditions ou termes attachés à une autorisation accordée par les administrateurs conformément à l'Article 32, l'interdiction prévue à l'Article 35.1 ne s'applique pas à une résolution se rapportant à une opération, un accord ou une affaire lorsque l'intérêt de l'Administrateur découle seulement de ce qui suit:

35.2.1 son intérêt dans des actions ou obligations ou autres titres de la Société;

35.2.2 son intérêt dans une autre société attribuable à son intérêt dans des actions ou obligations titres de la Société elle-même; ou autres

35.2.3 une proposition visant à lui conférer une sûreté, une garantie ou une indemnité au titre de sommes d'argent qu'il a prêtées ou d'obligations qu'il a encourues dans l'intérêt de la Société ou de l'une de ses filiales;

35.2.4 une proposition visant à conférer à un tiers une sûreté, une garantie ou une indemnité au titre d'une dette ou obligation de la Société ou de l'une de ses filiales dont il a assumé la responsabilité totale ou partielle aux termes d'une garantie ou indemnité ou au moyen de la remise d'une sûreté;

35.2.5 son droit de participer à une offre de souscription ou d'achat d'actions ou d'obligations ou d'autres titres de la Société ou de l'une de ses filiales ou sa participation proposée à la prise ferme (underwriting) ou prise ferme déléguée (sub-underwriting) dans le cadre d'une telle offre, en sa qualité de détenteur d'actions, d'obligations ou d'autres titres;

35.2.6 son intérêt, à quelque titre actuel ou proposé que ce soit, dans un accord en place de la Société ou que la Société se propose de mettre en place, dans l'intérêt des salariés de, ou des personnes fournissant des services à, la Société ou

l'une de ses filiales, sous réserve que cet accord ne lui confère aucun privilège ou avantage qui n'est pas accordé de manière générale aux personnes auxquelles cet accord se rapporte;

35.2.7 une proposition visant à ce que la Société lui accorde une indemnité (autre qu'une indemnité visée à l'Article 35.2.3) lorsque tous les autres Administrateurs se voient également offrir des indemnités à des termes identiques en substance;

35.2.8 son intérêt en sa qualité d'assuré aux termes d'une police d'assurance que la Société se propose d'acheter ou de maintenir dans l'intérêt de tout ou partie des Administrateurs ou dans l'intérêt de personnes incluant les Administrateurs;

35.2.9 une proposition visant à ce que la Société finance les frais qu'il a encourus ou encourra pour sa défense ou dans le cadre d'une demande de réparation visée dans cette section ou visant à ce que la Société ou l'une de ses filiales prenne des mesures afin de lui éviter d'encourir ces frais, dans chaque cas lorsque tous les autres Administrateurs se voient également offrir des accords identiques en substance; et

35.2.10 son intérêt, direct ou indirect et en qualité de dirigeant, de salarié, d'actionnaire, de créancier ou autre, dans une autre société avec laquelle la Société se propose de conclure une opération ou un accord (excepté qu'une telle société n'inclut pas une société dans laquelle, à sa connaissance, il détient une participation en actions représentant un pour-cent (1 %) ou plus du capital social émis de cette société (ou de toute autre société par l'intermédiaire de laquelle cette participation est obtenue) ou des droits de vote à la disposition des associés de la société concernée).

35.3 Pour les besoins de l'Article 35.2, tout intérêt d'une personne liée à un Administrateur (autre que la Société elle-même, le cas échéant) sera traité comme un intérêt de cet Administrateur. Par conséquent, les références de l'Article 35.2 à:

35.3.1 (i) un intérêt, avantage ou droit que l'Administrateur a ou peut avoir; ou (ii) une obligation encourue par l'Administrateur ou dont il a assumé la responsabilité; ou (iii) une proposition visant à accorder quoi que ce soit à l'Administrateur ou une opération ou un accord auquel il est ou peut être partie ou auquel il participe ou peut participer sont réputées inclure des références:

35.3.2 (i) aux intérêts, avantages ou droits d'une telle personne liée; ou (ii) à une obligation encourue ou responsabilité assumée par une telle personne liée; ou (iii) une proposition visant à accorder quoi que ce soit à une telle personne liée ou visant à ce qu'une telle personne liée soit partie ou participe à une opération ou un accord.

35.4 Lorsque des propositions sont en cours de discussion au sujet de la nomination (y compris la détermination ou la modification des conditions de leur nomination) de deux Administrateurs ou plus à des fonctions ou emplois au sein de la Société, ces propositions peuvent être divisées et examinées séparément pour chaque Administrateur et en pareil cas, chacun des Administrateurs concernés a le droit de voter (et d'être pris en compte pour le quorum) sur chaque résolution sauf sur celle qui concerne sa propre nomination.

35.5 Si, lors d'une réunion, se pose la question de savoir:

35.5.1 si un Administrateur est tenu de déclarer un intérêt conformément à l'Article 34 ou à la Loi sur les Sociétés; ou

35.5.2 si un Administrateur a le droit de voter ou en a l'interdiction conformément à l'Article 35,

et que cette question n'est pas résolue par son consentement volontaire à s'abstenir de voter, elle est adressée au président de la séance et la décision du président concernant tout autre Administrateur est définitive et sans appel, sauf dans un cas où la nature et l'étendue de l'intérêt que l'Administrateur doit révéler selon la Loi sur les Sociétés, la Société peut, par voie de résolution ordinaire, suspendre ou assouplir dans quelque mesure que ce soit toute disposition du présent Article 35, de manière générale ou pour une affaire particulière.

### **36. Rémunération et Frais des Administrateurs.**

36.1 La rémunération des Administrateurs au titre de leurs services en tant qu'administrateurs ne dépasse pas au total deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par an et cette rémunération est répartie entre les Administrateurs selon les modalités dont ils conviennent ou, à défaut d'accord, à parts égales. Les Administrateurs peuvent également percevoir, à titre de rémunération complémentaire, les autres sommes que la Société réunie en Assemblée Générale peut déterminer ponctuellement, et cette rémunération complémentaire est répartie entre les Administrateurs selon les modalités dont ils conviennent ou, à défaut d'accord, à parts égales.

36.2 La Société doit rembourser à chaque Administrateur tous les frais raisonnables qu'il peut encourir pour prendre part à et revenir des réunions des Administrateurs, ou des Assemblées Générales, ou autrement dans le cadre de ou relativement aux activités de la Société.

36.3 Un Administrateur qui est nommé à un poste de direction ou qui siège à un comité ou qui exécute d'autres services qui, de l'avis des Administrateurs, sortent du champ des missions ordinaires d'un Administrateur, peut recevoir, en sus de la rémunération à laquelle il peut avoir droit aux termes de l'Article 36.1, toute rémunération sous forme de salaire, de pourcentage des bénéfices ou autre et/ou tous autres avantages que les Administrateurs peuvent déterminer.

**37. Pouvoir des Administrateurs de pourvoir provisoirement les places vacantes.** En cas de vacance d'une place d'Administrateur, les Administrateurs restants, agissant à la majorité simple, ont le droit d'y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination d'un nouvel administrateur par la prochaine Assemblée Générale.

### **38. Révocation d'un Administrateur par la Société réunie en Assemblée Générale.**

38.1 Les Administrateurs peuvent être révoqués avec ou sans raison, par une résolution Générale. à tout moment, de l'Assemblée

**39 Incapacité des Administrateurs.** Un Administrateur est démis de ses fonctions si:

39.1 sa faillite est déclarée;

39.2 il souffre, ou est susceptible de souffrir, de troubles mentaux et:

39.2.1 il est admis à l'hôpital en vertu d'une demande de placement en vue d'un traitement conformément à la loi luxembourgeoise du 26 mai 1988 telle que modifiée ou ses facultés sont altérées conformément aux articles 490 et suivants du Code civil luxembourgeois; ou

39.2.2 une juridiction compétente (au Grand-duché de Luxembourg ou ailleurs) rend une décision sur des questions touchant aux troubles mentaux, en vue de son internement ou de la nomination d'un séquestre, d'un curateur ou d'une personne qui exercera des pouvoirs sur ses biens ou ses affaires;

39.3 est frappé d'une interdiction d'exercer un d'Administrateur par suite d'une décision judiciaire; mandat

39.4 est reconnu coupable d'une infraction passible de poursuites pénales (en-dehors d'une infraction qui, de l'avis des Administrateurs, est sans incidence sur sa moralité ou sa situation en tant qu'Administrateur de la Société);

39.5 est absent des réunions des Administrateurs pendant une période de six (6) mois (sans qu'il lui ait été donné congé par une résolution des Administrateurs) et les Administrateurs décident par une résolution que sa place doit être libérée;

39.6 démissionne de ses fonctions au moyen d'une notification écrite déposée ou reçue au siège ou s'il offre sa démission par écrit et que les Administrateurs l'acceptent;

39.7 son mandat est révoqué de la manière prévue à l'Article 38; ou

39.8 tous les autres démission, Administrateurs lui demandent par écrit sa démission,

mais tout acte accompli de bonne foi par un Administrateur ainsi démis de ses fonctions est valable sauf si, avant d'accomplir cet acte, une notification écrite a été remise à la Société ou une inscription a été portée dans le registre des procès-verbaux des Administrateurs indiquant que cet Administrateur a cessé d'être un Administrateur de la Société.

**40. Pouvoir d'agir des Administrateurs nonobstant une vacance.** Les Administrateurs restants peuvent agir nonobstant une vacance au Conseil d'Administration, mais si et tant que le nombre d'Administrateurs est inférieur au nombre fixé pour le quorum nécessaire des Administrateurs par ou conformément aux présents Statuts, les Administrateurs restants peuvent agir en vue d'augmenter leur nombre afin d'atteindre ce quorum ou en vue de convoquer une Assemblée Générale de la Société, mais ils ne peuvent agir à aucune autre fin.

### **41. Représentation.**

41.1 Concernant toutes affaires, la Société est liée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux (2) administrateurs.

41.2 Dans le cas où les Actionnaires ont nommé différentes catégories d'Administrateurs (administrateurs dirigeants et administrateurs non-dirigeants), la Société ne sera liée valablement que par la signature conjointe d'un Administrateur dirigeant et d'un Administrateur non-dirigeant.

41.3 La Société est également liée à l'égard des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à laquelle une délégation de signature particulière a été valablement conférée.

### **42. Représentants.**

42.1 Ponctuellement, les Administrateurs peuvent nommer une société, un cabinet, une personne ou un groupement de personnes, au moyen d'un mandat signé par la Société, pour représenter la Société aux fins et avec les pouvoirs, autorisations et discrétions (qui ne dépassent pas ceux qui sont conférés à ou peuvent être exercés par les Administrateurs aux termes des présents Statuts) et pour la période et sous réserve des conditions qu'ils peuvent juger utiles, et ces mandats peuvent contenir les dispositions que les Administrateurs peuvent décider en vue de la protection des personnes traitant avec ces représentants et ils peuvent également autoriser ces représentants à déléguer tout ou partie des pouvoirs, autorisations et discrétions qui leur sont conférés.

42.2 Les Administrateurs sont autorisés à déléguer la gestion journalière de la Société, et le pouvoir de la représenter à cet égard, à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants, gérants ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant à titre individuel ou conjoint. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs Administrateurs, le Conseil d'Administration doit déclarer à l'Assemblée Générale annuelle les salaires, honoraires et/ou autres avantages accordés à ces Administrateurs au cours de l'exercice considéré.

### **43. Authentification des documents.**

43.1 Tout Administrateur ou toute personne nommée par les Administrateurs à cette fin a le pouvoir d'authentifier les documents touchant à la constitution de la Société et les résolutions adoptées par la Société ou les Administrateurs ou par un comité ainsi que les livres, registres, documents et comptes relatifs à l'activité de la Société, et de certifier la conformité à l'original de leurs copies ou extraits. Lorsque des livres, registres, documents ou comptes se trouvent ailleurs

qu'au siège, le gérant ou autre dirigeant de la Société qui en a la garde est réputé être une personne nommée par les Administrateurs aux termes du présent Article.

43.2 Un document présenté comme copie d'une résolution des Administrateurs ou un extrait du procès-verbal d'une réunion des Administrateurs, qui est certifié comme tel conformément à l'Article 43.2, constitue vis-à-vis de toutes les personnes traitant avec la Société la preuve concluante que cette résolution a été adoptée en bonne et due forme ou, selon le cas, que cet extrait est un enregistrement fidèle et exact d'une réunion des Administrateurs tenue en bonne et due forme.

**44. Filiales.** Les Administrateurs peuvent prendre des dispositions afin qu'une branche de l'activité exercée par la Société ou une autre activité dans laquelle la Société peut avoir un intérêt soit exercée sous la forme ou par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales, et ils peuvent prendre pour le compte de la Société les dispositions qu'ils jugent souhaitables en vue de s'approprier les bénéfices ou de supporter les pertes d'une branche ou activité ainsi exercée ou en vue de financer, d'aider ou de subventionner une telle filiale ou de garantir ses contrats, obligations ou engagements; et ils peuvent nommer, révoquer et nommer de nouveau toutes personnes (Administrateurs ou non) aux fonctions d'administrateurs, d'administrateurs dirigeants ou de dirigeants d'une telle filiale ou de toute autre société dans laquelle la Société peut avoir un intérêt et ils peuvent déterminer la rémunération (sous forme de salaire, de commission sur les bénéfices ou autre) des personnes ainsi nommées, et les Administrateurs peuvent retenir toute rémunération ainsi payable à ces personnes.

**45. Pouvoirs d'emprunt.** Sous réserve des dispositions du présent Article, les Administrateurs peuvent exercer tous les pouvoirs de la Société en vue d'emprunter ou de lever des fonds et d'hypothéquer ou grever tout ou partie de son entreprise ou ses biens et d'émettre des obligations et d'autres valeurs mobilières indépendamment ou en tant que sûreté (principale ou collatérale) garantissant une dette, un engagement ou une obligation de la Société ou d'un tiers.

**46. Obligations, etc. soumises au contrôle des Administrateurs** Sous réserve des dispositions du droit applicable, les obligations ou autres valeurs mobilières émises ou devant être émises par la Société sont placées sous le contrôle des Administrateurs, qui peuvent assortir leur émission des termes et conditions, et y appliquer les modalités et le prix, qu'ils jugent être dans l'intérêt de la Société.

#### **47. Calcul de la Valeur Nette D'inventaire.**

47.1 La VNI s'obtient en divisant l'actif net total de la Société attribuable à chaque catégorie d'actions, c'est-à-dire la valeur de la part de l'actif moins la part du passif attribuable à cette catégorie, un Jour d'Évaluation donné, par le nombre d'actions de la catégorie concernée alors en circulation. La Valeur Nette d'Inventaire est calculée dans la devise de référence de la catégorie concernée et peut être exprimée dans les autres devises que le Conseil d'Administration peut décider.

47.2 L'actif net total de la Société correspond à l'actif net cumulé de toutes les catégories d'actions. La valeur de l'actif de net de la Société sera déterminée par l'agent administratif de la Société sous la responsabilité du Conseil d'Administration chaque Jour d'Évaluation, conformément aux principes exposés dans la le Memorandum de Placement.

#### **48. Suspension d'inventaire provisoire du calcul de la Valeur nette.**

48.1 Le Conseil d'Administration est autorisé à suspendre provisoirement le calcul de la VNI ainsi que l'émission, la conversion et le rachat de toute catégorie d'actions dans les cas suivants:

(i) au cours d'une période où l'une quelconque des places boursières principales ou des autres marchés où une part substantielle des investissements de la Société attribuables à la catégorie concernée sont cotés ou négociés est fermé pour une raison autre que les jours fériés ordinaires, ou au cours de laquelle les opérations sur ces investissements sont limitées ou suspendues, sous réserve que cette restriction ou suspension a une incidence sur l'évaluation des investissements de la Société cotés à cette place boursière attribuables à une catégorie; ou ou marché et

(j) au cours de la durée d'une situation qui constitue une urgence de l'avis du Conseil d'Administration et qui rend impossible la cession ou l'évaluation des actifs appartenant à la Société et attribuables à la catégorie concernée; ou

(k) lors d'une panne des moyens de communication employés normalement pour déterminer le prix ou la valeur d'un investissement de la Société attribuable à la catégorie concernée ou le prix ou les valeurs actuels des actifs attribuables à la catégorie concernée sur une place boursière ou un autre marché; ou

(l) lorsque, pour toute autre raison, les prix des investissements appartenant à la Société et attribuables à une catégorie ne peuvent être établis dans les meilleurs délais ou avec précision; ou

(m) au cours de toute période où le Conseil d'Administration n'est pas en mesure de rapatrier des fonds pour effectuer les paiements lors du rachat des actions de la catégorie concernée ou au cours de laquelle, de l'avis du Conseil d'Administration, un transfert de fonds dans le cadre de la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus lors du rachat d'actions ne peut être effectué à des taux de change normaux.

48.2 Aucune action n'est émise, convertie ou rachetée pendant une telle suspension.

48.3 Chaque fois que possible, toutes les mesures raisonnables seront prises pour mettre un terme aussi rapidement que possible à toute période de suspension.

#### **49. Dividendes.**

49.1 L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires approuve la répartition des bénéfices proposée par le Conseil d'Administration conformément aux règles de répartition stipulées dans le Memorandum de Placement.

49.2 Sous réserve du droit applicable et des droits des détenteurs d'actions bénéficiant d'une priorité, d'un droit préférentiel ou de privilèges spéciaux, et des conditions d'émission des actions:

49.2.1 tous les dividendes sont déclarés et payés aux Actionnaires proportionnellement aux montants libérés (quant au pair comptable) sur les actions qu'ils détiennent respectivement. Aucune somme versée au titre d'une action avant des appels de fonds n'est traitée comme libérée au titre de cette action pour les besoins du présent Article;

49.2.2 tous les dividendes sont répartis et payés proportionnellement aux montants libérés (quant au pair comptable) sur les actions pendant la ou les parties de la période au titre de laquelle le dividende est versé, mais si une action est émise à des conditions prévoyant qu'elle ne donnera droit à dividende qu'à compter d'une date particulière, ou qu'elle aura égalité de rang en matière de dividendes avec une action déjà émise, elle aura le rang correspondant.

49.3 Pour chaque dividende devant être versé par la Société, les Administrateurs peuvent définir une date de clôture du registre, et le dividende est payable aux personnes enregistrées en tant qu'Actionnaires à la fermeture des bureaux à la date de clôture du registre applicable à ce dividende; et le montant payable à chaque Actionnaire est déterminé par référence au nombre d'actions (ou, le cas échéant, au nombre d'actions de la catégorie concernée) enregistrées à son nom à cette date.

49.4 Les Administrateurs font à la Société réunie en Assemblée Générale une recommandation quant au montant (le cas échéant) qui, selon eux, devrait être payé à titre de dividende, et la Société réunie en Assemblée Générale peut déclarer le dividende à payer, mais ce dividende ne dépassera pas le montant recommandé par les Administrateurs.

49.5 Les dividendes et acomptes sur dividende ne peuvent être prélevés que sur les bénéfices disponibles pour distribution conformément aux dispositions du droit applicable.

49.6 Il ne peut être procédé à aucune distribution qui rendrait le capital de la Société inférieur au capital minimum requis par la Loi FIS.

49.7 Aucun dividende, acompte sur dividende ou autre somme payable sur ou au titre d'une action ne génère d'intérêts payables par la Société.

**50. Acomptes sur dividende.** Des acomptes sur dividende peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(n) le Conseil d'Administration établit des comptes semestriels;

(o) les comptes semestriels font apparaître que les bénéfices et autres réserves (primes d'émission incluses) disponibles pour la distribution sont suffisants; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

(p) la décision du Conseil d'Administration de distribuer un acompte sur dividende ne peut être prise plus de deux (2) mois après la date à laquelle ont été arrêtés les comptes semestriels.

Les Reviseurs d'Entreprises Agréés dans leur rapport au Conseil d'Administration doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessus ont été remplies.

#### **51. Droit de retenir les dividendes dans certains cas.**

51.1 Les Administrateurs peuvent retenir un dividende ou d'autres sommes payables sur ou au titre d'une action sur laquelle la Société bénéficie d'un privilège et ils peuvent affecter ce dividende ou ces autres sommes à la satisfaction totale ou partielle des dettes, passifs ou engagements au titre desquels le privilège existe.

51.2 Les Administrateurs peuvent retenir les dividendes payables sur des actions au titre desquelles une personne a le droit de devenir Actionnaire conformément aux dispositions relatives à la transmission des actions prévues dans les présents Statuts, ou que toute personne a le droit de céder aux termes de ces dispositions, jusqu'à ce que cette personne devienne Actionnaire au titre de ces actions ou les cède.

#### **52. Mode de paiement des dividendes.**

52.1 Tout dividende ou autre somme payable au titre d'une action peut être payé par chèque ou warrant ou au moyen d'un instrument financier similaire envoyé par courrier ordinaire à l'adresse enregistrée du bénéficiaire. Chaque chèque ou warrant ou instrument financier similaire est payable à ou établi à l'ordre du bénéficiaire ou de toute autre personne que le bénéficiaire peut désigner par écrit.

52.2 Ce dividende ou cette autre somme peut être payé par tout autre moyen (y compris par prélèvement automatique, virement bancaire ou autre moyen de paiement électronique) que les Administrateurs jugent utile.

52.3 Le paiement par prélèvement automatique, virement bancaire ou autre moyen de paiement électronique au titre de l'Article 52.2 est effectué sur le compte bancaire ou autre compte du bénéficiaire autorisé à recevoir le paiement par chèque ou warrant ou instrument financier similaire conformément au présent Article 52, dont les coordonnées ont été communiquées par écrit à la Société par ce bénéficiaire, sauf en ce qui concerne les paiements effectués par l'intermédiaire

d'un système concerné qui sont effectués de manière conforme aux installations et exigences du système concerné, y compris au moyen de l'envoi d'un ordre à l'opérateur du système concerné lui demandant de créditer le compte d'ordre au comptant (cash memorandum account) du bénéficiaire autorisé à recevoir le paiement ou de toute autre personne que le bénéficiaire peut désigner par écrit.

52.4 La Société peut cesser d'envoyer des chèques ou warrants ou instruments financiers similaires (ou d'utiliser tout autre moyen de paiement) concernant les dividendes payables au titre d'une action si, pour au moins deux (2) dividendes consécutifs payables sur cette action, les chèques ou warrants ou instruments financiers similaires ont été retournés sans avoir été remis ou n'ont pas été encaissés (ou l'autre moyen de paiement a échoué), ou après une seule occasion si les enquêtes raisonnables de la Société n'ont pas permis d'établir la nouvelle adresse du détenteur enregistré, mais, sous réserve des dispositions des présents Statuts, la Société recommence à envoyer des chèques ou warrants ou instruments financiers similaires (ou à utiliser un autre moyen de paiement) concernant les dividendes payables sur cette action si le (s) bénéficiaire(s) en fait/font la demande.

52.5 Le paiement par chèque ou warrant ou instrument financier similaire, ou la collecte de fonds auprès de, ou le transfert de fonds par, une banque ou autre personne ainsi habilitée pour le compte de la Société conformément au prélèvement automatique ou virement bancaire ou autre moyen de paiement électronique (y compris la réalisation d'un paiement conformément aux installations et exigences d'un système concerné) libère totalement Société.

52.6 Le paiement par les Administrateurs sur un compte distinct d'un dividende ou d'autres sommes non-réclamés payables sur ou au titre d'une action ne rend pas la Société trustee à ce titre et un dividende non-réclamé après une période de douze (12) ans à compter de la date de déclaration dudit dividende, ou de la date à laquelle le dividende devient exigible, est abandonné et revient à la Société.

**53. Distribution d'actifs en nature.** Une Assemblée Générale déclarant un dividende peut, sur la recommandation des Administrateurs, ordonner que ce dividende soit réglé en totalité ou en partie au moyen de la distribution d'actifs donnés (et, en particulier, d'obligations ou d'actions libérées d'une autre société) et, lorsque survient une difficulté concernant la distribution, les Administrateurs peuvent (i) résoudre cette difficultés comme ils l'entendent et fixer la valeur des actifs en vue de la distribution, (ii) déterminer qu'un paiement en numéraire sera versé aux Actionnaire sur la base de la valeur ainsi fixée afin d'ajuster les droits des Actionnaires et (iii) peuvent confier les actifs à des trustees.

**54. Fonds de réserve.** Avant de recommander un dividende, les Administrateurs doivent mettre de côté cinq pour-cent (5 %) du bénéfice net annuel de la Société, qui sont affectés à la réserve exigée par la Loi sur les Sociétés. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès lors et aussi longtemps que cette réserve s'élève à dix pour-cent (10 %) du capital souscrit de la Société tel qu'indiqué à l'Article 4 des présentes.

### **55. Exercice - rapport annuel.**

55.1 L'exercice commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, et le premier exercice commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

55.2 La Société publie un rapport annuel dans le délai de six (6) mois suivant la fin de l'exercice concerné.

### **56. Réviseur d'Entreprises Agréé.**

56.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société sont examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par le Conseil d'Administration et rémunéré par la Société.

56.2 Le réviseur d'entreprises agréé s'acquitte des missions mises à sa charge par la Loi FIS.

**57. Inspection des pièces comptables.** Conformément à la Loi sur les Sociétés, les documents listés dans l'article 73 de la Loi sur les Sociétés peuvent être consultés par les Actionnaires (qui ne sont pas Administrateurs) au siège, quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale annuelle.

### **58. Dépositaire.**

58.1 La Société conclura une convention de dépôt avec une banque du Luxembourg satisfaisant les exigences de la Loi FIS.

58.2 Conformément aux usages bancaires habituels, le dépositaire peut, sous sa responsabilité et de bonne foi, confier tout ou partie des actifs placés sous sa garde à d'autres établissements bancaires ou intermédiaire financiers.

58.3 Les valeurs mobilières, liquidités et autres actifs autorisés de la Société seront conservés sous la surveillance du dépositaire, conformément à la Loi FIS.

**59. Défaut de communication.** La Société n'est pas responsable d'un défaut de communication échappant à son contrôle. Il n'est pas tenu compte du défaut accidentel d'envoi d'un document ou d'une information à une personne autorisée à les recevoir aux termes des présents Statuts, ni du défaut de réception par une telle personne de ce document ou de cette information.

**60. Indemnités, Assurance et Financement des procédures de défense.** La Société peut indemniser les Administrateurs, affiliés et dirigeants ou leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs au titre des frais qu'ils ont raisonnablement encourus dans le cadre d'une action, d'un procès ou d'une procédure auxquels ils ont pu être partie en raison du fait qu'ils sont ou ont été Administrateurs, sauf en ce qui concerne les affaires pour lesquelles ils sont définitivement déclarés responsables

au titre d'une faute intentionnelle, de la mauvaise foi ou d'un faute lourde; en cas de transaction, l'indemnisation n'est prévue que dans le cadre des affaires couvertes par la transaction pour lesquelles la Société est informée par son conseil que la personne à indemniser n'a pas commis l'acte en question par faute intentionnelle, mauvaise foi ou faute lourde.

#### **61. Dissolution et Liquidation.**

61.1 La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale, agissant comme en matière de modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement Actionnaires, pour poursuivre les opérations de liquidation et elle fixe leur nombre, leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pleins pouvoirs pour réaliser l'actif de la Société et payer son passif.

61.2 L'excédent restant à l'issue de la réalisation de l'actif et du paiement du passif proportionnellement aux est distribué aux Actionnaires actions détenues par chacun d'entre eux.

#### **62. Objet.**

62.1 L'objet de la Société consiste à investir les fonds à sa disposition dans tous types d'actifs admissibles aux termes de la Loi FIS et du Memorandum de Placement en vue de diversifier les risques d'investissement, et à transmettre à ses Actionnaires les résultats de la gestion de ces actifs.

62.2 La Société peut également investir les fonds à sa disposition dans les autres actifs autorisés par la loi et conformes à son objet.

62.3 Par ailleurs, la Société peut prendre toutes mesures et exécuter toutes opérations qu'elle peut juger utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, dans la plus large mesure permise par la Loi FIS.

#### **63. Siège social.**

63.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré sur le territoire de cette commune par une résolution du Conseil d'Administration.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale, agissant comme en matière de modification des Statuts.

63.2 Les sièges des succursales, filiales ou autres peuvent être établis au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration considère que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont susceptibles de perturber les activités normales de la Société au siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes basées à l'étranger, il peut être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à la cessation totale des développements ou événements en question. Ces mesures provisoires n'ont aucune incidence sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, demeurera une société de droit luxembourgeois.

**64. Durée.** La Société est créée pour une durée indéterminée.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de cet acte s'élèvent approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Mersch, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 novembre 2011. Relation: RED/2011/2487. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164896/2055.

(110190287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**Byblos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.599.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 août 2011:*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011167331/14.

(110194421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**CA Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.996.

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat in der am 7. Dezember 2011 stattgefundenen außerordentlichen Hauptversammlung unter anderem folgende Beschlüsse gefasst:

- Zur Kenntnisnahme des Rücktritts von Herrn Thomas KURZMANN als A-Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 7. Dezember 2011;

- Ernennung von Herrn Markus Andreas KUTTNER, wohnhaft in Friedhofstraße 31/2/11, A-1100 Wien, geboren am 4. Juli 1976 in Linz, Österreich als AGeschäftsführer mit Wirkung zum 7. Dezember 2011.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Dezember 2011.

Référence de publication: 2011167346/16.

(110194521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Calorilux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3270 Bettembourg, 63, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 7.627.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011167347/14.

(110194353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Châteauban S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 110.835.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2011*

Monsieur Michel Jadot, Ingénieur commercial et de gestion, demeurant 103, avenue de la Faiëncerie L-1511 Luxembourg, est nommé administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Pour extrait sincère et conforme  
A-M. Grieder / F. Bracke  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011167353/14.

(110193928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Clarenville CDO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 86.222.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 6 décembre 2011:

- Re-nomination de L'Alliance Révision S.à r.l., RCS Luxembourg B n° 46.498, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme  
Erik van Os  
*Administrateur*

Référence de publication: 2011167354/17.

(110193876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Cobelfret I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 68.422.

*Extrait des résolutions prises lors de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2011*

Monsieur Michel Jadot, Ingénieur commercial et de gestion, demeurant 103, avenue de la Faiëncerie L-1511 Luxembourg, est nommé administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée Générale statutaire de 2012.

Freddy Bracke  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2011167355/13.

(110194533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Cobelfret I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 68.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A-M. Grieder / F. Bracke  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011167356/11.

(110194534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Compagnie Européenne de Wagons S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 785.925,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 107.678.

Par résolutions signées en date du 14 octobre 2011, les gérants ont pris les décisions suivantes:

1. Transfert du siège social de la société du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

2. Transfert de l'adresse professionnelle de Géraldine SCHMIT et Christophe DAVEZAC, gérants au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Référence de publication: 2011167358/15.

(110193955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**CORNÈR BANQUE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 10, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 30.880.

---

*Extrait du Procès-verbal des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> mars 2011*

Il résulte desdites décisions que:

- Le mandat de la société Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en tant que réviseur indépendant a été renouvelé pour une année, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels au 31.12.2011;

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par mandat

Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2011167360/15.

(110194124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Cref S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.660.

---

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2011167362/12.

(110194484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**D.C.H.I. Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.272.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Référence de publication: 2011167368/10.

(110194218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**D-Carre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2221 Luxembourg, 125, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 133.852.

---

*Extrait des résolutions du Conseil d'administration prises en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011*

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du L-1621 Luxembourg, 3, rue des Genêts au L-2221 Luxembourg, 125, rue de Neudorf à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011167369/11.

(110194002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Dea Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 69.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167374/10.

(110194680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Debswana Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 82.132.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 et le rapport du réviseur d'entreprises agréée ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011167375/12.

(110194056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Disco Le Byblos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 58, rue du Fort Neipperg.  
R.C.S. Luxembourg B 33.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167378/10.

(110194582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Ehlen Erdwärme- und Brunnenbohrungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6685 Merttert, 3A, rue du Port.  
R.C.S. Luxembourg B 149.444.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011167379/10.

(110194516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Electricité Fernand WAGNER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6464 Echternach, 4, rue des Merciers.  
R.C.S. Luxembourg B 114.141.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011167380/14.

(110194312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Expertise et Solutions en Télécommunications Benelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.174.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011167383/9.

(110194024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Everest Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 92.606.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011167396/9.

(110194718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**FDF, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011167408/9.

(110194042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Flotech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 42.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011167416/9.

(110194379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**IMTL s. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8367 Hagen, 2, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 149.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011167482/9.

(110194380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Montagu & Park Capital S.A., Société Anonyme,  
(anc. Park Place Capital, S.A.).**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 131.673.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011167542/9.

(110194344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---